

IV. — LIBYE

Un pays s'appauvrissant à la source même de ses richesses, telle est la tendance dominante qui semblait se dégager de l'évolution économique de la Libye au cours de la dernière décennie (1). L'année 1967 s'inscrit-elle dans cette ligne générale, ou, au contraire, apporte-t-elle une rupture et un renversement de cette tendance ? C'est là une question qu'on peut légitimement se poser, tout développement tendanciel de forme linéaire étant en effet pratiquement exclu.

Efforçons-nous d'y répondre en examinant successivement *l'expansion des activités pétrolières, l'évolution économique intérieure, et les résultats du commerce extérieur*.

On notera, au cours de cette chronique, les disproportions entre les trois parties qui la composent. Cette disproportion est révélatrice de l'importance inégale des informations statistiques sur chacun des secteurs de l'économie du pays; plus encore, elle est l'expression indirecte de la structure réelle de cette économie.

I^{re} PARTIE

EVOLUTION DE L'ECONOMIE PETROLIERE

Chapitre I. — LES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES

Section 1. — *La production pétrolière.*

Depuis la découverte, en 1961, au sud de la Syrte, de gisements pétrolières extraordinairement abondants, peu coûteux à exploiter et à commercialiser, la production du brut libyen n'a cessé de progresser à une cadence extrêmement rapide :

En milliers de barils U. S.

1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
6.642	66.543	161.272	313.796	445.253	549.756	631.705

Source : *Economic Bulletin*, Bank of Libya, janvier-février 1968.

(1) Cf. « Le pétrole et l'économie libyenne », in *A.A.N.* (V), 1966 : 153-231.

Avec plus de 83 millions de tonnes environ (1 t = 7,5 barils), la Libye se place désormais au septième rang des producteurs mondiaux, les Etats-Unis (410 MT), l'U.R.S.S. (265 MT), le Venezuela (176 MT), l'Arabie Séoudite (117 MT), le Koweït (114 MT) et l'Iran (105 MT). Elle dépasse déjà l'Irak (68 MT) et conserve son avance considérable sur l'Algérie (39 MT). Un tableau comparatif de la production moyenne quotidienne par puits donne toutefois un classement différent dans lequel la Libye, avec 2 759 barils par jour, se situe au 6^e rang après l'Irak (10 062 barils), l'Arabie Séoudite (7 223), Abu Dhabi (5 268), le Koweït (4 501), Qatar (3 851), mais bien en avance sur le Venezuela (318,4 barils), l'U.R.S.S. (67,8), le Canada (32,8) et les Etats-Unis (12,3).

L'activité pétrolière durant l'année écoulée confirme donc la progression entreprise depuis 1961; le rythme de production s'est cependant nettement ralenti (+ 15 % en 1967 contre + 24 % en 1966). Faut-il imputer ce ralentissement aux effets de la crise du Moyen-Orient, comme on l'a soutenu ici et là ? Si l'on se fie aux chiffres livrés par le ministère des Affaires Pétrolières, il semblerait qu'il n'en est rien : en effet, comme l'indique le tableau ci-après, la production moyenne par jour, au cours du mois de juin, n'accuse aucune anomalie par rapport à la moyenne de la production quotidienne durant le reste de l'année.

Taux effectif (tested) de production pétrolière en 1967
(en baril/jour)

Janvier	1.302.259
Février	1.302.259
Mars	1.320.184
Avril	1.349.626
Mai	1.372.117
Juin	1.411.992
Juillet	1.436.990
Août	1.444.984
Septembre	1.543.550
Octobre	1.644.690
Novembre	1.770.279
Décembre	1.919.748

Source : *Economic Bulletin*, Bank of Libya, janvier-février 1968.

Soit une moyenne annuelle de 1 484 392 barils par jour, en augmentation très sensible par rapport aux années précédentes :

1961	250.663	barils/jour
1962	375.748	" "
1963	620.431	" "
1964	908.056	" "
1965	1.120.606	" "
1966	1.279.822	" "
1967	1.484.392	" "

Source : *Economic Bulletin*, Bank of Libya, janvier-février 1968.

Les chiffres bruts de la production totale mensuelle révèlent par contre une chute de 80 % en juin par rapport au mois précédent, chute nécessairement suivie d'une hausse considérable durant les 5 derniers mois de l'année 1967.

Janvier	1967	53.678
Février	"	47.748
Mars	"	49.798
Avril	"	48.196
Mai	"	54.185
Juin	"	11.003
Juillet	"	50.690
Août	"	62.013
Septembre	"	60.439
Octobre	"	63.402
Novembre	"	60.349
Décembre	"	70.204
Total		631.705

Source : Oil Companies.

Il n'en reste pas moins que ce ralentissement relatif de la cadence de production au cours de l'année 1967, s'inscrit dans une tendance générale qui remonte à l'année 1964 :

1963 : + 142 %
 1964 : + 48 %
 1965 : + 41 %
 1966 : + 24 %
 1967 : + 15 %

Il est donc permis d'avancer que la crise du Moyen-Orient n'a pas été un facteur décisif, mais un simple accélérateur circonstanciel, très rapidement du reste combattu par la tendance inverse, d'une politique voulue par les sociétés pétrolières.

Section 2. — *Les plans de production des sociétés pétrolières.*

Il convient, en effet, de rappeler à ce propos que la fixation du niveau de la production annuelle est une pratique constante des cartels; cette pratique est dictée avant tout par le moteur essentiel de la maximisation des profits.

Les plans de contingement, ressort de la maximisation des profits, varient, dans leurs modalités pratiques, selon les perspectives d'accroissement de la demande mondiale d'énergie, selon le stock « prouvé » des réserves pétrolières découvertes par la firme exploitante, et aussi selon les possibilités de financement de celle-ci.

Les groupes américains établis en Libye (Oasis, Esso, Amoseas, Philipps, Pan American) sont des sociétés mondialement puissantes et intégrées, pratiquant le financement interne, et contrôlant un stock relativement important reconnu en terre. Il n'est donc pas étonnant que ces sociétés, face à une demande en progression continue, soient amenés à opter pour un plan d'extraction pluriannuel très étalé, avec un niveau périodique annuel relativement limité.

Il faut souligner, du reste, que ces compagnies opèrent également et depuis fort longtemps sur le sol et le marché américain où les investissements fixes deviennent de plus en plus lourds et la concurrence de plus en plus aiguë. Or, en régime de concurrence pure et parfaite, vu l'écart considérable entre les coûts d'exploitation des gisements libyens et les gisements américains (15 cents le baril contre 156 cents), l'or noir libyen en particulier et arabe en général, aurait du supplanter le pétrole américain. Pour écarter ce risque et sauvegarder leurs intérêts, les monopoles ont imaginé depuis fort longtemps un système assez complexe de fixation des prix à un niveau tel que non seulement leur coût marginal de revient aux États-Unis soit toujours couvert, mais qu'au surplus une rente différentielle réalisée sur l'écart entre le coût américain et le coût arabe soit largement assurée. Nous verrons plus loin que ce système de calcul des prix soulève régulièrement chaque année des controverses. Et ceci, d'autant plus que l'application de ce procédé artificiel, imposé par les monopoles internationaux, s'accompagne de sa conséquence nécessaire, *le malthusianisme de la production pétrolière*

Production de pétrole brut (en milliers de barils)

	1966	1967	Différence %
Oasis	237.473	229.943	- 3,3
Esso	213.106	220.016	+ 3,3
Mobil/Gelsenberg	62.231	74.526	+ 19,7
BP/Bunker Hunt	1.466	61.509	-
Amoseas	29.883	47.056	+ 57,5
Philipps	2.996	1.744	- 41,8
Pan American	3.030	1.617	- 46,6
Total	550.186	636.504	+ 15,7

Malthusianisme tout relatif, faut-il le souligner, car le volume du brut extrait en 1967 s'est élevé de 15 % par rapport à l'année précédente.

1) *Oasis Oil*, qui regroupe sous cette appellation plusieurs sociétés indépendantes américaines, associées à parts égales (Amarada/Shell, Continental, Marathon) enregistre une production inférieure de 3,3 % par rapport à l'année 1966 (230 millions de barils en 1967 contre 237 millions en 1966); il demeure cependant le plus gros producteur avec 36, 10 % du volume total extrait en 1967.

Les gisements d'Oasis sont répartis à travers le Bassin de Sirte; presque la moitié de la production totale de la société vient de son gisement le plus à l'Est de Gialo; et le reste est extrait des gisements plus petits de Waha, Dahra, Samah et Zaggut qui sont reliés par le pipe-line d'Oasis au terminal d'Es Sider sur le golfe de Sirte.

2) *Philips Petroleum et Pan American Libya*, ont subi des baisses de production plus importantes en 1967, soit respectivement — 42 % et — 47 %. Les résultats, variables tout le long de l'année sur le gisement d'Umm Farud, sur la concession 92 de la *Phillips*, à cause de certains problèmes de production — problèmes maintenant résolus par injection d'eau — n'ont donné à la fin de l'année que 1,7 million de barils seulement; le gisement de Khuff, de la *Pan American*, est lui aussi en baisse avec un total de 1,6 million de barils soit 17 % de moins qu'en 1966.

Notons que la capacité productive de ces deux sociétés est faible (0,50 % de la production totale).

3) Les deux sociétés *Esso, Esso Standard Lybia et Esso Sirte* (avec Liamco, Grace), viennent immédiatement après *Oasis*, avec un total de 220 millions de barils pour 1967, soit 34,6 % de la production globale de l'année. *Esso* a extrait le mois dernier son milliardième baril de pétrole libyen. Zelten intervient maintenant pour quelque 525 000 b/j, le reste des 625 000 b/j d'*Esso Standard* venant de Jebel et de quatre autres gisements de la Concession 6. Le gisement de Raguba, exploité par *Esso Sirte* et appartenant conjointement à *Esso*, à la *Libyan American Oil de Sinclair* et à *Grace Petroleum*, produit au taux de 125 000 b/j, portant à un total de 750 000 b/j le taux de la production actuelle du groupe *Esso*. La raffinerie d'*Esso* à Marsa El-Brega a repris en 1967 ses opérations régulières totalisant presque 10 000 b/j; elle satisfait à présent plus de la moitié des besoins de la Libye en essence, kérosène et diesel-oil et la totalité de son fuel-oil.

Esso-Libye, qui fête cette année le 10^e anniversaire de la découverte du 1^{er} gisement de pétrole à la frontière algérienne, voit ses activités se développer considérablement depuis cette date; il envisage en conséquence la construction, en bordure de mer à Tripoli, d'un immeuble de 10 étages, couvrant 10 000 m², destiné à regrouper les différents services actuellement éparpillés entre une dizaine de sièges.

La production d'*Esso-Libye* s'est élevée en effet à 35 millions de tonnes de brut en 1967, ce qui porte les quantités totales obtenues par ce groupe

depuis la mise en production du gisement de Zetlen, en août 1961, à plus de 135 millions de tonnes. Près de 80 % de ce total ont été extraits à Zetlen, qui reste de loin le champ le plus productif de la Libye. En 1961 ce gisement avait été mis en production au rythme de 2 millions de tonnes par an; six ans après, en 1967, sa production atteignait 25 millions de tonnes par an; le solde de la production du groupe est obtenu à Jebel, gisement exploité depuis trois ans, et dans quelques autres gisements de moindre importance.

Ce groupe a, par ailleurs, entrepris l'exploitation d'une nouvelle étendue pétrolifère, la zone d'Ar Rashad, située à 50 km au Nord de Zetlen et à 5 km à l'ouest du principal pipeline à destination de Marsa Brega.

Ayant par ailleurs découvert des nappes de gaz naturel, il a conclu des accords avec deux firmes italiennes (SNAM Progetti et Compagnia Italiana Montaggi Industriali) en vue de construire une unité de liquéfaction à Marsa Brega. Les chantiers navals italiens construiront les trois méthaniers de Esso-Libye — dont le coût est estimé à 40 milliards de liras — qui transporteront le gaz liquéfié en Italie.

La construction de l'usine de liquéfaction de Marsa El-Brega, qui sera achevée fin 1968, représente la phase la plus importante dans la réalisation des projets pour l'extraction et l'exportation du gaz naturel libyen. Ces projets comportent un investissement global de 70 millions de livres libyennes et prévoient l'extraction et la compression du gaz, qui aura lieu dans les gisements de Zetlen, son transport par gazoduc jusqu'à Marsa El-Brega au rythme de 10 millions de mètres cubes par jour, la liquéfaction, le chargement sur des navires-citernes spéciaux et enfin le transport jusqu'aux ports italiens et espagnols. Les navires méthaniers qui transporteront le gaz liquéfié auront une capacité de 40 000 mètres cubes.

L'exportation de gaz est prévue à la fin de l'année 1968 ou début 1969, au rythme de 345 millions de m³ par jour, des contrats de fourniture ont en effet été passés avec ces deux pays pour une durée de 10 ans à partir de 1969. Monsieur Khalifa Moussa, Ministre des Affaires Pétrolières, devait préciser plus tard (2) que « ces contrats de vente font obligation à Esso de commencer à fournir à des clients, vers la fin de 1968, une quantité totale de gaz naturel libyen de 345 millions de pieds cubes de gaz par jour. La SNAM (Italie) achètera 235 millions de pieds cubes par jour et Catalana de Gas (Espagne) 110 millions de pieds cubes. Le contrat avec la SNAM porte sur une période de 20 ans et celui de Catalana de Gas est d'une durée minimum de 15 ans. Les deux contrats comportent des clauses permettant leur renouvellement ».

4) *Mobil/Gelsenberg* (11,7 % de la production totale), *BP/Bunker Hunt* (9,6 %) et *Amoseas* (7,4 %) ont enregistré des augmentations importantes dans la production en 1967, respectivement + 19,7 % et 57,5 %. *Mobil/Gelsenberg* ont tiré presque 56 millions de barils de brut de leur grand gisement d'Amal, le reste des 74 millions de barils venant d'Ora et de Hofra.

Le gisement de *BP/Hunt* à Serir dans le Sud-Est a commencé à produire à la fin de 1966. Malgré les problèmes soulevés par le fait d'envoyer

(2) Le Forum du Commerce international, GATT, vol. III, (4), décembre 67 : 13.

le brut très paraffineux de Serir à 320 milles jusqu'au terminal de Marsa el-Hariga près de Tobrouk, où les opérations de chargement sont à l'abri des tempêtes qui affligent les autres entrepôts maritimes dans la baie de Sirte, la production a augmenté de façon régulière pour atteindre plus de 61 millions de barils à la fin de l'année.

Amoseas (7,4 % du total) association à parts égales entre *Calasiatic* (Standard of California) et *Texaco*, a eu la plus forte augmentation de production sur les résultats de 1966 avec son gisement de Nafoora qui a apporté plus de 30 millions de barils au total de la société (47 millions de barils). *Amoseas* a également porté à 50 % sa part dans le réseau de pipe-line Amal-Ras Lanuf exploité par Mobil/Gelsenberg, et son brut de Nafoora utilisera la nouvelle conduite de 36" en cours de construction sur 141 milles de long du pipe-line principal de Ras Lanuf. La production d'*Amoseas* provenant de Bedas, Kotla et Dor passe en effet par la conduite indépendante de Syrtica, jusqu'au terminal de Ras Lanuf.

Section 3. — *Le forage et l'exploitation.*

Les activités de forage et d'exploitation (3) se sont poursuivies tout le long de l'année 1967 : au total 2069 puits ont été forés contre 1939 en 1966; le nombre de puits en état de produire est passé à 1086, en augmentation de 80 par rapport à 1966.

Activités d'exploitation en Libye fin 1966 et 1967

Zones	Puits productifs		Puits secs		Total	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967
1ère Zone	298	302	326	332	624	634
2e Zone	605	675	419	454	1.024	1.129
3e Zone	93	99	97	105	190	204
4e Zone	10	10	91	92	101	102
Total	1.006	1.086	933	983	1.939	2.069

L'action des groupes pétroliers reste concentrée sur la partie Est du pays et particulièrement à l'intérieur de la région située immédiatement au Sud du Golfe de Syrte, de part et d'autre de la limite entre la Zone I et la Zone II, Le taux de production moyen par jour a été en effet de 227 barils en Zone I, de 1164 barils en Zone II, de 110 barils en Zone III et de 4 barils 1/2 en Zone IV.

Aussi le ministre des Affaires Pétrolières a-t-il annoncé, au milieu de l'année, un projet de programme visant à étendre à l'Ouest et au Sud-Ouest du pays le développement des activités pétrolières. L'exploitation de cette zone serait entreprise par le Groupe *Esso*, qui l'avait déjà entamée en 1958,

(3) Rappelons que la Libye a été divisée en quatre zones : la Tripolitaine (zone I), la Cyrénaïque Nord (zone II), la Cyrénaïque Sud (zone III) et le Fezzan (zone IV).

mais l'avait abandonnée sous prétexte que sa rentabilité était douteuse à cause de son éloignement de la côte. Afin d'y concentrer à présent tous ses efforts, Esso a déjà acquis 50 % des gisements voisins appartenant à *Total* et à *Gulf Oil*. L'accord intervenu sur cette base serait ultérieurement étendu aux gisements de *l'Oasis*, de la *Phillips* et de la *B. P.*; ce qui permettra la mise en exploitation d'une cinquantaine de puits qui seront reliés à Touara, à l'Ouest de Tripoli, par un pipe Esso.

Sept nouvelles sociétés ont pris part cette année aux opérations d'exploration : *Sahara Oil*, *Bosco*, *Libyan Texas*, *American Mining*, *Circle*, *Lion* et *Mercury*; ce qui porte le nombre total de compagnies à 40 se partageant 136 concessions; 16 compagnies seulement ont cependant atteint le stade de la production et de l'exportation.

A la fin mars 1968, on comptait 26 sondes en opération se répartissant de la façon suivante entre les différents groupes.

	Exploration	Développement
- Aquitaine	-	1
- Esso	2	1
- Mobil	1	2
- Amoseas	-	2
- Oasis	2	2
- Ausonia	1	-
- Atlantic	1	-
- Pan American	-	1
- Occidental	2	3
- Scholvem Chemi	1	-
- Sirtica Shell	1	-
- Union Rheinische	1	-
- Wintershall	-	1
- Agip	1	-
Total	13	13

1) Avec 29 puits productifs forés durant l'année 1967, le groupe *Oasis* est en tête des sociétés les plus importantes; cependant sa production moyenne prouvée par jour (131 000 barils) et par puits (5 000 barils) le place au 2^e rang après *Occidental*. Ce dernier n'a achevé que 11 puits en état de production; cependant ses découvertes sont les plus productives : 296 000 barils par jour et 30 000 barils par puits. Avec la découverte effectuée dans la concession n° 103, *l'Occidental Oil Company* possède désormais 21 champs pétrolifères dont la capacité productive s'élèverait à 370 000 barils par jour. Selon cette compagnie, le puits découvert à 65 km à l'Ouest du périmètre d'Angila est le plus important qui ait jamais été foré en Libye. Les techniciens de la com-

pagne pensent même avoir découvert un des plus importants gisements mondiaux de pétrole. La nappe d'une gravité de 43,5 degrés, a jailli selon un débit de plus de 2 050 000 tonnes par an (43 000 barils par jour) du puits AI-103 situé sur la concession 103, d'une superficie de 284 kilomètres carrés. Le pétrole obtenu contenait moins de 0,25 % de soufre, facteur auquel l'*Occidental Petroleum* attribue une importance particulière en raison de son incidence sur la pollution atmosphérique. La nappe de pétrole a été atteinte à une profondeur de 270 mètres dans une structure crayeuse. Le brut sera évacué au rythme initial de 150 000 barils par jour, s'élevant progressivement à 300 000 puis à 1 000 000 barils.

Il convient de rappeler que l'*Occidental* est la dernière venue des grandes sociétés pétrolières opérant en Libye. Sa première découverte est intervenue le 17 novembre 1966, moins de 3 mois après qu'elle eut obtenu le permis de recherche. La société devait alors immédiatement étudier la construction d'un oléoduc pour transporter le pétrole de ses concessions au port de Zuetina. Cet oléoduc sera ainsi le 5^e sur le sol libyen. Les 4 autres sont la propriété d'*Esso* reliant les gisements de Zueten au port de Mersa Brega, de l'*Oasis Compagny* qui prend fin au port d'El-Sider, de la *Mobil Oil/Genselber* se terminant à Ras Lanuf, de la *British Petroleum* et de la *Nelson Bunker Hunt*, le plus long (514 km) reliant les gisements de Serir au port de Marsa Hariga (Tobruk).

Il convient encore de souligner que l'*Occidental*, en collaboration avec le gouvernement libyen a décidé la construction d'une usine de fabrication d'ammoniaque dans la région de Zuetina. L'usine coûtera environ 80 millions de dollars et aura une production journalière de 1 200 tonnes. Toujours à Zuetina la même société a commencé la construction d'un port pétrolier, le 5^e de la Libye.

Tout récemment, cette compagnie a annoncé la découverte d'un nouveau puits de pétrole qui est le 3^e en importance qui ait été foré en Libye. Une huile de 42,8 degrés de gravité s'est écoulée selon un débit de 51 187 barils. Occidental Petroleum a ainsi mis à jour les 5 plus riches puits de pétrole de Libye dont la capacité totale est d'environ 275 000 barils par jour (13,7 millions de tonnes). Ce nouveau puits « A 3-103 » est le quatrième qui ait été foré sur le gisement d'Iris est le 15^e que la compagnie ait foré dans le pays.

Le dynamisme de ce groupe dernier venu est tel que ses opérations débordent le domaine strictement minier; il a en effet conclu un accord avec le Gouvernement libyen, aux termes duquel il va contribuer à l'approvisionnement en eau douce de la ville d'Agadabia, au Sud de Benghazi, par le forage de trois puits qui fourniront environ un demi-million de gallons d'eau par jour. Le coût de ces travaux sera supporté à parts égales par le Gouvernement libyen et la compagnie.

2) *Mobil Oil* a effectué 21 découvertes, dont la production moyenne est de 18 500 barils par jour et 881 barils par puits.

3) *Amoseas* a achevé 11 forages qui fournissent environ 18 500 barils par jour et 1 682 barils par puits.

4) Le groupe *Esso* se maintient dans une position confortable avec 8 découvertes cette année et une extraction journalière de 42 000 barils, soit 5 000 barils par puits.

5) La *British Petroleum* tire un débit quotidien de 4 150 barils d'une découverte effectuée dans la concession 80 de la Cyrénaïque centrale au Nord-Est de Serir. Cette concession lui appartient en totalité.

6) La *Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine*, qui opère pour son propre compte et pour ceux de *Hispanoil*, *Murphy* et *Auxerap* (respectivement 28, 42, 16 et 14 %), annonçait en janvier 1968 une découverte intéressante, mais dont la valeur commerciale ne pourra être appréciée qu'après de nouveaux sondages. Le communiqué de la S.N.P.A. précise qu'un forage d'essai, effectué à la suite d'un sondage, avait produit 4,5 mètres cubes de pétrole en l'espace d'une demi-heure. Il ajoute que la zone dans laquelle les essais ont été effectués ne semble pas être étendue, mais que d'autres forages seront nécessaires en vue de la détermination de l'importance et de la rentabilité commerciale du produit découvert.

7) Enfin la société indépendance *Ashland Oil and Refining* et la *Shell* ont découvert du pétrole dans la concession 97, dans la partie orientale du bassin de Sirte, près du gisement du Gialo. Le puits de découverts n° A-1-97 a donné environ 2 600 b/j d'un brut de 42" API.

Signalons *Ashland Oil and Refining* et la *Whitestone Petroleum* vont acquérir la *Circle Oil Company* de Genève, qui détient les concessions 121, 122 et 123.

D'autres découvertes ont marqué l'année écoulée : le ministre des pétroles libyen a signalé la mise à jour d'un gisement au sud-est de Syrtrica, dans la concession 102, située à 225 km à l'Est de la station terminus de l'oléoduc d'*Esso* à Brega. Les huit puits forés dans cette région ont une capacité de 61 100 barils par jour, a affirmé le ministre, qui a précisé que la commercialisation du pétrole — d'excellente qualité — ne pose aucun problème en raison de la proximité des oléoducs d'évacuation.

Le tableau suivant regroupe la répartition des puits découverts durant l'année écoulée, ainsi que leur production moyenne prouvée par jour et par puits.

Compagnie	Nombre de puits	Production moyenne en barils/j	Production moyenne par puits en b/j	gravité moyenne	Profondeur moyenne (en pieds)
Oasis	29	131.273	4.862	36.6	5.146
Mobil Oil	21	18.507	881	38.8	9.450
Occidental	11	295.854	29.585	38.4	9.548
Amoseas	11	18.504	1.682	31.3	9.262
Esso Standard	8	42.373	5.297	40.1	6.753
TOTAL	80	506.511	6.331	37.0	8.032

Source : *Economic Bulletin*, Bank of Libya, mars-avril 1968, n° 2, p. 32.

Parmi les sociétés non productrices qui forent actuellement, on relève *AGIP*, *Elwerath/Wintershall*, *Ausonia Mineraria*, *Union Rheinische* et *Solven Chemie*. La concession 100 d'*AGIP* et la Concession 97 d'*Elwerath* se situent à l'Est de Gialot; le gisement d'Oasis, et la Concession 108 de l'*Union Rheinische* sont immédiatement à l'Ouest du grand gisement Idris d'Occidental. La concession 85 d'*Ausonia Mineraria* est dans la Zone 4 jusqu'ici improductive, et la concession 115 de *Scholven Chemie* est à la pointe Nord-Est de la Libye, à mi-chemin entre le port de Zuetina et la frontière égyptienne.

La *Libyan Atlantic*, qui détient en commun avec *Phillips* quatre concessions « offshore » le long de la ligne côtière du Golfe de Sirte, semble vouloir arrêter pour le moment sa recherche onéreuse. La société a foré seize puits depuis 1963 sans résultat, à part une découverte de gaz l'année dernière. A l'intérieur, entre Es Sider et le gisement Hofra de la Mobil, on pense que l'*American Mining and Exploration* commencera à forer d'ici quelques mois sur la concession 118 dans laquelle *Pantepee* a une part de 20 %.

Si le rythme des forages et des découvertes, et la progression de la production se poursuivaient, comme il est raisonnablement permis de le prévoir, la Libye pourrait désormais envisager une extraction annuelle d'une centaine de tonnes l'année prochaine, et prétendre ainsi être au même rang que l'Arabie Séoudite.

Parallèlement à l'avance de la production pétrolière, se poursuit la mise en place de l'infrastructure.

Section 4. — L'infrastructure.

1) A la fin de l'année 1966, il existait cinq oléoducs destinés à l'évacuation du brut libyen. Au cours de l'année 1967, le groupe dont l'extraction pétrolière a augmenté à un rythme, semble-t-il, le plus élevé du monde, l'*Occidental Oil Company*, envisage de faire construire le 6^e oléoduc le plus gros, dit-on, de la Libye, pour faire face au débit intensif de sa production. C'est dans ce but qu'un contrat a été attribué à la société *Bechtel Corp.* pour la conception d'un pipe de 40 pouces de diamètre et 280 km de longueur, destiné à relier les concessions 102 et 103 à un terminal marin sur la Méditerranée. Une fois cette étude accomplie, l'*Occidental* accordera les contrats de construction et d'engineering pour la conduite et pour le terminal.

D'autre part un pipe line de 36 pouces va être construit en vue de doubler sur 141 milles la canalisation de 176 milles et de 30 pouces entre Amal et Ras Lanuf dont la Mobil, ses associés Gelsenberg et Amoseas détiennent respectivement 45,5 %, 24,5 % et 30 % des parts. Amoseas, dont le brut de Nafoora sera transporté dans la canalisation, porte sa part dans le réseau à 50 %.

2) Enfin l'ouverture d'un 5^e terminal est l'événement marquant du début de l'année 1968. Le Roi Idriss a, en effet, inauguré, le 23 avril à Zueitina, dans le Golfe de Sirte, à 160 km de Benghazi, le cinquième port pétrolier de Libye. Ce cinquième port est le terminus du plus important pipe-line du pays (217 km, 40 pouces) appartenant à l'*Occidental Petroleum*. Il desser-

vira ainsi directement les champs pétroliers de cette compagnie situés dans la région de Sirte et il permettra même une augmentation de la production. La construction du port a commencé en septembre dernier et la première phase des travaux a été achevée le 26 février 1967.

L'inauguration officielle de l'ouvrage, le 23 avril, a été faite en présence de plus d'un millier de personnalités parmi lesquelles on comptait l'ambassadeur américain M. David Newsoms et le sénateur des Etats-Unis Albert Goré. Le pétrolier américain « Petro Queen » se trouvait dans le nouveau port et prenait le premier chargement du produit brut.

Les installations de l'Occidental dépassent à présent celles de la British Petroleum qui dispose d'un pipe-line de 34 pouces seulement reliant les champs de Sani à Tobrouk. Les installations de B.P. avaient été les dernières en date à être inaugurées.

Le développement de la production de l'or noir et, par voie de conséquence, des infrastructures nécessaires à son acheminement, s'accompagne nécessairement d'une augmentation des exportations.

Chapitre II. — LES EXPORTATIONS PÉTROLIÈRES

La Libye a exporté 627 millions de barils en 1967; elle occupe désormais le 5^e rang parmi les pays exportateurs de pétrole.

La structure géographique des exportations demeure relativement constante tandis que leur évolution conjoncturelle a subi fortement les effets de la crise du Moyen-Orient.

Section 1. — Répartition géographique :

Le tableau suivant en fournit le détail :

TABLEAU I

	1966	1967	Différence %	% du total
Allemagne fédérale	188.311	148.570	- 21	23,69
Belgique	20.772	33.284	+ 60	5,31
Canada	5.083	5.896	+ 16	0,94
Curaçao	847	2.083	+ 476	0,45
Danemark	7.740	13.162	+ 70	2,18
Espagne	21.056	27.891	+ 32	4,45
Etats-Unis	27.437	18.268	- 33	2,90
France	54.216	80.615	+ 25	12,85
Ghana	-	259	-	0,04
Grèce	-	1.414	-	0,23
Irlande	-	680	-	0,11
Italie	65.692	129.234	+ 97	20,60
Maroc	-	203	-	0,03
Norvège	3.876	6.689	+ 73	1,05
Pays-Bas	53.373	58.127	+ 9	9,27
RAU	832	-	-	-
Grande Bretagne	75.970	75.737	- 0,3	12,07
Suède	-	1.899	-	0,30
Suisse	4.792	6.281	+ 31	1,00
Trinité	1.991	7.197	+ 261	1,15
Tunisie	844	-	-	-
Turquie	3.563	3.726	+ 4	0,60
Uruguay	-	878	-	0,10
Yougoslavie	1.315	4.324	+ 229	0,68
Total	547.351	627.138	+ 14,6	100,00

Malgré une légère baisse, l'Allemagne reste en 1967 comme en 1966 au premier rang des clients de la Libye, avec 23,7 % des quantités vendues à l'extérieur. Elle est suivie de l'Italie avec 20,5 %, de la Grande-Bretagne (12 %) et de la France (12,8 %). La Yougoslavie (+ 229 %), l'Italie (+ 97 %), la Norvège (+ 73 %), le Danemark (+ 60 %), la Belgique (+ 60 %) sont,

laissons de côté le cas spécial de la Trinité (+ 261 %) et du Curaçao (+ 476 %), les pays qui ont augmenté le plus considérablement leurs achats. Les Etats-Unis ont de nouveau ralenti cette année leur approvisionnement en brut libyen : c'est là une tendance remarquable qui remonte à l'année 1964.

La France continue à accroître à allure modérée ses importations de pétrole libyen. Cet accroissement s'explique par la conjonction de deux faits : le développement extrêmement rapide des ressources de la Libye et la volonté française de diversifier ses sources d'approvisionnement. Le brut libyen est raffiné à raison de plus de 4 millions de tonnes dans la région méditerranéenne et dans la région lyonnaise. Par ailleurs une grande raffinerie de Dunkerque traitera bientôt du pétrole libyen; la première livraison devait parvenir le 8 février 1968; le raffinage s'effectuera au topping 4 de la « S.F.B.P. ».

Le tableau suivant retrace l'évolution annuelle et trimestrielle des exportations selon les différents pays :

TABLEAU II

Pays importateurs	Total 1966	Pourcentage du Total	1er Trim. 1967	2e Trim. 1967	3e Trim. 1967	4e Trim. 1967	Total 1967	Pourcentage du Total
CEE	392.364	71,1	103.257	68.918	137.255	140.102	449.532	71,7
All. de l'Ouest	188.311	34,4	34.529	28.828	22.057	63.460	148.874	23,7
Italie	65.692	12,0	21.048	20.229	50.435	37.216	128.928	20,5
France	64.216	11,7	36.701	8.373	20.717	14.827	80.618	12,9
Hollande	53.373	9,8	5.639	6.941	29.354	15.894	57.828	9,2
Belgique	20.772	3,8	5.340	4.547	14.692	8.705	33.284	5,3
G. Bretagne	75.970	13,9	21.820	17.712	4.002	31.477	75.011	12,0
Espagne	21.056	3,8	5.277	5.511	9.083	8.018	37.889	4,4
U. S. A.	27.437	5,0	6.916	7.141	919	3.293	18.269	3,0
Danemark	7.740	1,4	3.141	2.850	4.687	2.484	13.162	2,1
Trinité	1.991	0,4	776	2.253	1.888	2.583	7.500	1,2
Norvège	3.876	0,7	1.605	746	2.154	2.184	6.689	1,1
Canada	5.083	0,9	2.501	3.649	472	-	6.622	1,1
Suisse	4.792	0,9	1.690	1.117	1.923	1.551	6.281	1,0
Yougoslavie	1.315	0,2	986	466	2.559	312	4.323	0,7
Turquie	3.563	0,6	678	931	1.075	1.042	3.726	0,6
Les Antilles	-	-	-	-	1.698	1.104	2.802	0,4
Soudan	-	-	-	-	1.018	881	1.899	0,3
Grèce	-	-	-	-	1.414	-	1.414	0,2
Tunisie	884	0,2	-	-	-	-	-	-
R. A. U.	832	0,2	-	-	-	-	-	-
Autres pays	487	0,1	-	-	1.496	523	2.019	0,3
TOTAL	547.351	100,0	148.647	111.294	171.643	195.554	627.138	

Source : *Economic Bulletin*, Bank of Libya, mars-avril, n° 2, p. 37.

Section 2 : L'évolution conjoncturelle des exportations.

Les exportations, au cours du premier trimestre 1967, se sont élevées à 148,6 millions de barils (soit 19,6 millions de tonnes) contre 150,9 millions de barils durant le dernier trimestre 1965 et 125,5 millions de barils durant le premier trimestre 1966. Une chute relative a été toutefois constatée au

début de l'année 1967, par rapport au chiffre des exportations à la fin de l'année précédente; cette chute est liée à la cessation, depuis janvier 1967, des achats de pétrole par la Tunisie d'une part, et à la baisse des achats de la Trinité (de l'ordre de 1,2 million de barils pendant cette période) d'autre part.

Les exportations à la fin du deuxième trimestre ont diminué de 37,3 millions de barils. Le tonnage moyen quotidien qui était de 1,77 million de barils en mai 1967, n'atteint plus que 1,22 million à la fin du mois de juin. Cette baisse résulte bien évidemment de l'arrêt brusque de tout chargement décidé par le Gouvernement libyen à la suite de la crise du Moyen-Orient. Le ralentissement des expéditions a été à tel point sensible que le volume des exportations totales à la fin du 2^e trimestre a accusé une baisse de 25,1 %, affectant l'ensemble des pays du C.E.E. (— 33,3 %) et particulièrement la France (— 77,2 %); la Yougoslavie, dont la politique est loin d'être hostile aux Arabes, a également été touchée par l'embargo (— 52,7 %).

Les tonnages enregistrés au cours de cette période dans les différents ports indiquent une baisse généralisée : — 23,7 % à Ras Sidra; — 27,3 % à Marsa Breiga; — 26,2 % à Ras Lanuf; et — 17,5 % à Al Hareega.

2) C'est en effet le 7 juin que le gouvernement libyen décide d'arrêter totalement l'extraction et l'exportation du pétrole. Le même jour, le syndicat des ouvriers du pétrole déclenche une grève qui durera deux semaines environ. La reprise du travail a été favorisée par l'annonce, faite le 17 juin par le gouvernement d'un don de 500 000 Francs à la R.A.U. et à la Jordanie, victimes principales de l'agression; le gouvernement a, par la même occasion, mis l'accent sur le manque à gagner liés à l'arrêt des expéditions. Les pertes ont été officiellement évaluées à environ 35 millions de \$ début juillet, soit 8 400 000 francs par jour en moyenne.

Cependant, la décision du gouvernement libyen de reprendre les exportations à partir du 4 juillet 1967 vers certains pays (France, Turquie, Grèce, Italie, Espagne) provoque une réaction des employés libyens des compagnies pétrolières qui exigent l'arrêt total du pompage, de sorte que l'embargo se prolongera jusqu'au début du mois de septembre.

Nous laisserons de côté les prolongements purement sociaux et politiques de cette crise (4). Signalons cependant la liste noire des entreprises étrangères ayant des relations avec l'Etat d'Israël dressée par le ministre libyen des Finances, M. Hadi El Quad. Voici cette liste telle qu'elle a été modifiée début mars 1968 : l'United Drapery Stores, filiale de la compagnie déjà inscrite Richard Shops Ltd (Britannique); la Pensoy Mensucat Ve Sanayii Ltd, Sirketi et ses associés : Pensoy Ltd Sirketi, Yasar Pensoy Izzet Pensoy, Ileri Ithalat Evi (Remzi Pensoy) (Turques); Whirlpool Corp. (Américaine), Whirlpool International Canada Ltd (Canada) leurs usines de Clyde (Ohio). Evansville (Indiana), St Joseph (Michigan), St Paul (Minnesota), et leurs représentants commerciaux : R.C.A Whirlpool et Tectrol Service; la Pacific Mills Domestics, société associée à la société déjà inscrite Lowenstein and Sons

(4) Cf. dans cet Annuaire *supra* les Chroniques politique et diplomatique.

Inc (Américaine); la Société franco-britannique de participations, 50 % de son capital étant détenus par la Banque Rothschild Frères déjà inscrite (française); Boron S. A. associée dans sa production à la firme américaine déjà bannie Janzen Inc (française); la Reynolds Construction Co, filiale de la société américaine Reynolds Construction, déjà inscrite (Ethiopienne); la Worcester Food Ltd, filiale de la compagnie britannique déjà inscrite. Armour and Co Ltd (britannique); la Rasco Rural and Suburban Settlement Co, Ltd et ses filiales à New York, Los Angeles, Chicago, Toronto et Mexico (Américaine); l'American Jewish Commottee et sa filiale à Milwaukee dans le Wisconsin (Américaine).

Sont rayées de la liste noire : la Nippon Marine Service and Engineering Company Ltd qui s'est détachée de la firme inscrite Mazuru Heavy Industries (Japonaise); la Rea Brothers Ltd (Britannique).

La cessation définitive et intégrale de l'embargo, et la reprise des expéditions vers tous les pays, y compris les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne Fédérale, ne sont intervenues donc que le 4 septembre 1967. Le volume des exportations a en conséquence de nouveau augmenté de 54 % entre le 2^e et le 3^e trimestre atteignant le record de 171,6 millions de barils (soit 22 millions de tonnes). Cette hausse est liée à l'accroissement de la demande du brut libyen à la suite de la fermeture du canal de Suez; elle est sensible surtout pour la Yougoslavie (+ 449 %), la Hollande (+ 322,9 %), la Belgique (223,1 %), la Norvège (188,9 %), l'Italie (+ 149,3 %) et la France (147,4 %).

Il faut souligner, au passage, l'ouverture de nouveaux débouchés pour le pétrole libyen : la Chine Nationaliste, le Maroc, les Antilles, le Soudan, l'Uruguay, l'Islande et la Grèce. Cet élargissement de la clientèle traditionnelle de la Libye est lié sans doute aux efforts effectués par les sociétés en vue de compenser les effets de l'embargo intervenu durant 27 jours.

Mettant à profit l'avantage géographique de la Libye et la fermeture du canal de Suez, les principaux groupes pétroliers ont poussé à fond leur capacité de production et d'exportation (cf. tableau III) :

TABLEAU III

Société	1966	1967	Variation en %	1966	1967	Variation en %
Esso Standard	213.106	220.106	3,3	212.416	215.183	1,3
Amoseas	29.883	47.056	57,4	30.253	48.361	59,9
Mobil Oil	62.231	74.527	19,7	60.972	71.786	17,7
Oasis	237.473	229.943	- 3,2	237.430	226.999	- 3,6
Philips	2.996	1.745	- 41,8	3.023	1.689	- 44,1
Pan American	3.030	1.618	- 46,6	3.257	1.140	- 65,0
B. P. and Bunker Hunt	1.467	61.509	4092,8	-	59.980	-
TOTAL	550.186	636.564	15,7	547.351	627.138	14,6
Moyenne par jour	1.507	1.744	15,7	1.500	1.718	14,6

Source : *Economic Bulletin*, Bank of Libya, mars-avril 1968, n° 2, p. 35.

Avec l'ouverture, en janvier 1967, du nouveau terminal d'Al Hareega la Libye possède désormais 4 ports pétroliers qui ont reçu trimestriellement les tonnages suivants :

en 1000 barils							
	1966	1er Trim. 67	2e Trim. 67	3e Trim. 67	4e Trim. 67	Total 1967	Variation en % 67/66
Marsa Breiga	212.416	50.071	36.387	58.859	69.865	215.182	1,3
Ras Sidra	237.628	59.709	45.536	59.726	64.027	228.998	- 3,6
Ras Lanouf	97.307	30.789	22.707	32.522	36.522	122.977	26,4
Al Hareega	-	8.074	6.664	20.100	25.143	59.981	-
TOTAL	547.351	148.643	111.294	171.644	195.557	627.138	13,6

Source : *Economic Bulletin*, Bank of Libya, mars-avril 1968, n° 2, p. 33.

En fin d'année, le terminal de Ras Sidra s'est trouvé à la pointe, avec 36 % du total des quantités exportées, affecté toutefois d'une baisse de 3,6 % par rapport à 1966; il est suivi de Marsa Breiga (34 %), de Ras Lanouf (19 %) et Al Hareega (9 %).

3) Est-il nécessaire de souligner, pour conclure, que en Libye, à l'instar de la quasi-totalité des pays arabes, l'industrie d'extraction pétrolière conserve sa fonction exclusive d'industrie d'exportation; c'est ce que révèle le tableau comparatif suivant :

TABLEAU IV

Evolution comparée de la production et des exportations de pétrole

Années	Production en 1000 barils	Exportations en 1000 barils	Exportations (FOB) en 1000£-L
1961	6.642	5.246	4.097
1962	66.543	65.453	46.984
1963	161.272	167.531	116.861
1964	313.796	313.878	216.400
1965	445.253	442.388	280.331
1966	549.756	547.351	330.996
1967	631.705	627.138	416.400

Source : *Economic Bulletin*, Bank of Libya, mars-avril 1968, n°2.

Mesurées en valeur, les exportations ont augmenté de 25 % en 1967 contre 18 % en 1966, tandis que leur volume a varié d'une façon inverse : 15 % de hausse en 1967 contre 23 % en 1966. L'accroissement relatif remarquable des recettes brutes enregistré durant l'année 1967 est, sans nul doute, à mettre à l'actif de l'amélioration des prix affichés dont la hausse moyenne

annuelle a été de 3,5 % par baril, hausse intervenue principalement au cours du second semestre de l'année considérée (+ 5,2 % par rapport au niveau du premier semestre), après la fermeture du Canal de Suez. Cette hausse n'a été acquise qu'après des négociations fort laborieuses, entre les sociétés pétrolières et le gouvernement libyen, dont nous présenterons les résultats plus loin. Auparavant essayons d'analyser les dépenses effectuées par ces sociétés.

Chapitre III. — LES DÉPENSES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

Les dépenses engagées par les Sociétés pétrolières aux divers stades de leur activité (exploration, forage, production, exportation) se partagent en deux groupes : les dépenses effectuées à l'extérieur de la Libye et celles effectuées à l'intérieur de la Libye. Ces deux groupes de dépenses sont répartis entre plusieurs postes réunis dans le tableau suivant :

TABLEAU V
Dépenses des Sociétés pétrolières

en 1000 £-L

	Dépenses locales				Dépenses extérieures			
	1965	1966	1967	Variation en % 67/66	1965	1966	1967	Variation en % 67/66
Traitements et Salaires.....	4,698	6,233	4,608	- 26,1	6,747	7,436	9,072	22,0
Contrats de service & Transport..	30,299	24,472	25,625	4,7	33,135	29,407	40,010	36,1
Matériaux et Fournitures	12,545	10,319	6,612	- 35,9	14,967	18,697	16,310	- 12,8
Frais de nourriture	268	472	715	51,5	-	-	-	-
Matériel d'équipement	-	-	-	-	16,858	13,711	14,450	5,4
Frais de bureau	-	-	-	-	3,837	3,370	2,105	- 37,5
Autres dépenses	2,900	7,052	5,719	- 18,8	4,992	7,685	6,769	- 11,9
Total	50,710	48,548	43,279	- 10,8	80,536	80,306	88,716	+ 10,5

Source : *Economic Bulletin*, Bank of Libya, mars-avril 1967, n° 2, p. 40.

Il est frappant de relever que la tendance des sociétés concessionnaires libyennes à situer leurs dépenses d'investissement de plus en plus à l'étranger, et de moins en moins sur le territoire libyen, ne s'est pas renversée au cours de l'année 1967, bien au contraire.

Les sommes dépensées localement par les compagnies ont en effet baissé de 10,8 % par rapport à 1966 et de 15 % par rapport à 1965; tandis que les achats à l'étranger ont augmenté de 10,5 % par rapport à 1966 et à peu près d'autant par rapport à 1965. L'écart s'est donc considérablement élargi, non

seulement d'une manière absolue (— 45 millions \$ L en 1967 contre — 35 millions en 1966) mais surtout d'une manière relative (— 51,2 % en 1967 contre — 37 % en 1965), comme l'indiquent les calculs suivants :

TABLEAU VI
*Evolution de la disparité entre les dépenses locales
et les dépenses extérieures*

	1965	1966	1967
Traitements et salaires	- 30,40 %	- 16,20 %	- 49,20 %
Contrats de services et Transports.....	- 8,60 %	- 16,80 %	- 36,00 %
Matériaux et fournitures	- 16,20 %	- 44,80 %	- 59,50 %
TOTAL (*)	- 37,05 %	- 39,55 %	- 51,20 %

(*) Y compris les « Frais de nourriture » et les « autres dépenses ».

Les 3 principaux postes, *traitements et salaires, contrats de service et fournitures*, ont subi inégalement cette baisse relative, le dernier poste étant le plus atteint.

Section 1 : *Les dépenses locales* (cf. tableaux V et VI).

En effet, c'est dans les marchés extérieurs, en particulier ceux des pays d'origine des compagnies pétrolières, que les besoins en *matériaux et fournitures* sont les mieux satisfaits, aussi bien sur le plan de la qualité que sur celui des prix. Il n'est donc pas étonnant que les achats locaux ait considérablement diminué (— 36 % par rapport à 1966 et — 48 % par rapport à 1965) et leur écart avec les achats à l'étranger s'est le plus creusé : (— 16,2 % en 1965; — 44,8 % en 1966 et — 59,5 % en 1967). Le ralentissement inévitable des activités d'exploration est la cause principale de la baisse des dépenses locales et aussi des dépenses extérieures (— 12,8 %) liées à ce poste.

C'est sans doute aussi à ce ralentissement qu'il faut, dans une certaine mesure, imputer la diminution *des salaires et traitements* (— 26 %) et celle *des contrats de services* (+ 4,7 % par rapport à 1966 mais — 15 % par rapport à 1965). La baisse relative de ces derniers postes, moindre par rapport aux versements extérieurs s'explique par l'incompressibilité du volume de l'emploi d'une part, et des difficultés de se passer de certains services locaux, des transports en particulier. Seuls les *frais de nourriture* ont notablement augmenté; mais leur importance dans le total est négligeable (1,65 %); le poste *contrats de service et transports* (59 % du total) demeure le canal essentiel par l'intermédiaire duquel les sociétés exploitantes diffusent l'essentiel du pouvoir d'achat au sein de la population libyenne.

L'évolution de la structure des dépenses locales confirme au surplus que la diminution absolue de leur volume affecte principalement les achats en matériel et fournitures diverses (15 % du total en 1967 contre 24,7 % en 1965)

tandis que les rémunérations salariales demeurent relativement stables, comme l'indique le tableau ci-dessous :

TABLEAU VII
Evolution de la structure des dépenses locales

	Salaires et traitements	Contrats de services	Matériels et fournitures	Dépenses en nourriture
1963.....	9,00 %	50,00 %	18,00 %	1,40 %
1964.....	9,50 %	57,35 %	21,90 %	1,10 %
1965.....	9,25 %	59,75 %	24,70 %	0,50 %
1966.....	12,90 %	50,70 %	21,40 %	0,95 %
1967.....	10,65 %	59,20 %	15,25 %	1,65 %

Section 2 : *Les dépenses à l'étranger* (cf tableau V).

L'augmentation des dépenses à l'étranger touche principalement les *contrats de service* (+ 36 %), les *salaires et traitements* (+ 22 %). Les *frais de bureau* sont en diminution (— 37,5 %) ainsi que les *matériaux et fournitures* (— 12,8 %). La plus large fraction de ces dépenses est consacrée aux *transports* (45,1 % du total).

Les activités de la Compagnie Occidental ayant atteint le stade de l'exportation, les dépenses d'équipement se sont accrues en conséquence, notamment à la suite des accords conclus en vue de la pose de l'oléoduc reliant les concessions de cette société au port de Zoueitina et l'installation de citernes dans ce port. Les achats en matériel d'équipement ont augmenté, au total, de 5,4 %; ils sont *intégralement* effectués à l'étranger.

Section 3 : *Evolution de la structure des dépenses globales* (cf tableau VIII).

TABLEAU VIII
*Evolution de la structure des dépenses globales
des Compagnies depuis 1963 (*)*

	1963		1964		1965		1966		1967	
	Millions £L	%								
Dépenses extérieures	57,70	51,30	75,9	43,75	80,50	37,90	80,30	29,95	88,70	27,90
Dépenses locales	34,60	30,75	46,1	26,60	50,70	23,90	48,50	18,10	43,20	13,60
Versements au Gouverne- ment Libyen	20,20	17,95	51,4	29,65	81,10	38,20	139,20	51,95	186,20	58,50
TOTAL..	11,25	100,00	17,34	100,00	21,23	100,00	26,80	100,00	31,81	100,00

(*) Calculs effectués à partir des données fournies par le 11^e rapport annuel de la Banque de Libye (1966-67) et le Bulletin Economique de mars-avril 1968, n^o 2.

Si les dépenses extérieures des groupes pétroliers ont très nettement progressé en chiffres absolus, il n'en reste pas moins que leur part dans les sommes globales déboursées par les groupes pétroliers est en baisse constante depuis 1963, passant de 51,3 % durant l'année en question à 27,9 % en 1967. La chute du pourcentage des dépenses locales est, bien évidemment plus forte : 30,75 % en 1963 et 13,6 % en 1967.

Cette double baisse tendancielle se fait apparemment au bénéfice des versements directs à l'État libyen dont la part dans l'ensemble est en nette augmentation, passant de 17,95 % en 1963 à 58,5 % en 1967. Nous examinerons plus loin le détail de cette progression, qui est la conséquence à la fois de l'accroissement de la production pétrolière et de l'amélioration du niveau des prix.

Section 4 : *Le problème du niveau des prix.*

§ 1. Pour apprécier l'intérêt direct et primordial que représente le niveau des prix du pétrole brut pour l'État libyen, il suffit de rappeler que le calcul des bénéfices d'exploitation des Sociétés, et par voie de conséquence, des royalties et autres redevances, s'effectue sur la base des prix fort officiels; toute réduction de ces prix sera donc nécessairement suivi d'une diminution des recettes pétrolières qui, rappelons-le, constituent la source principale du budget national libyen.

Le mouvement de baisse des prix pétroliers remonte à l'année 1961, année de démarrage de la commercialisation des richesses minières libyennes. Les causes de ce mouvement de baisse, qui n'est du reste pas particulier à la seule Libye, sont à rechercher au cœur même du système de fixation des prix dicté par le Cartel pétrolier international. Ce système, qui régit le marché pétrolier mondial depuis une quarantaine d'années, repose tout entier sur un fait tangible : la domination tant économique que politique exercée par les États-Unis et, partant, le rôle directeur exercé par les prix du brut en provenance du Golfe du Mexique.

Elaboré par le fameux « Pacte d'Achnacarry » le 17 septembre 1928, il a connu trois modalités :

1) *Le système dit du « Gulf-plus »*, qui a eu cours jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, fixait les prix de vente des produits pétroliers en un point quelconque du globe en majorant les prix affichés au Golfe du Mexique des frais de transports entre le Golfe et le point de vente considéré.

2) Un deuxième système, imposé par l'évolution des rapports de forces entre les États après la deuxième Guerre mondiale, institue l'*égalisation des prix* à Londres, à partir de deux points de base (et non plus d'un seul), le Golfe du Mexique et le Golfe persique, les prix F.O.B. de départ étant supposés uniques pour l'un et l'autre point. Le niveau des prix américains sur le Golfe du Mexique, conserve, en fait, son rôle directeur; seul se trouve modifié le calcul des frets de transport fictifs.

Le développement très rapide de la production pétrolière du Moyen-Orient va rompre l'équilibre sur lequel s'était bâti le principe de l'égalisation

à Londres, et déplacer progressivement, au cours des années 50, la ligne d'égalisation vers New York.

3) *Le système d'égalisation à New York* permet de fixer les prix F.O.B. du brut arabe à un taux plus bas, de façon à ce qu'ils restent égaux aux prix C.I.F. des produits pétroliers américains sur la Côte Nord-Est; et de diminuer, en conséquence, le montant de la royauté qui avait tendance à augmenter après l'adoption du principe du « fifty-fifty ». En effet, et c'est là un fait très important à souligner, la tendance à la baisse du niveau des prix F.O.B. au Moyen-Orient, s'est manifesté précisément après la généralisation du principe de partage à parts égales.

Dépendance donc étroite des prix du pétrole arabe rattachés arbitrairement aux prix du pétrole américain, lesquels prix dépendent à la fois de la politique de conservation des réserves aux États-Unis, et de la domination exercée par un groupe réduit de puissantes sociétés contrôlant les moyens de transport et de raffinage, telles sont les causes essentielles du mouvement de baisse des prix enregistré depuis 1958 dans l'ensemble du Moyen-Orient, et depuis 1961 en Libye même.

Il faut ajouter que, si sous la pression des pays consommateurs européens, des modifications ont été apportées au mode de fixation des prix, ces modifications ont été réalisées au seul détriment des États arabes et de la Libye en particulier; en effet la diminution des prix du brut amenuise les recettes pétrolières des pays producteurs sans entamer les bénéfices globaux des sociétés exploitantes, la répartition des profits entre les divers stades de l'activité pétrolière n'étant en fait qu'un simple jeu d'écriture. Ainsi, pour ce qui est de la Libye, ses manques à gagner supplémentaires s'élevaient à environ 161 millions de \$ soit environ 800 millions de francs du fait d'une diminution des prix du brut libyen de 21 % entre 1961 et 1965 (5). Ces pertes, qui risquent à long terme de saper dangereusement les fondements financiers de l'économie libyenne, n'ont pas manqué de susciter de vives réactions de la part des milieux responsables.

Pour faire face aux risques d'aggravation des manques à gagner, amplifié par l'embargo imposé lors du conflit du Moyen-Orient, le gouvernement libyen entend d'une part éliminer définitivement le rabais de 6,5 % sur le coût du brut accordé aux Compagnies pétrolières par la loi de novembre 1965, et d'autre part aboutir à un relèvement des prix affichés.

§ 2. Le problème le plus immédiat est celui qui concerne le *niveau des prix* du brut libyen. Ces prix sont, d'après le Ministre des Affaires pétrolières, Khelifa Moussa, inférieures de 10 cents par rapport à leur niveau « normal ».

La Compagnie Continental semble avoir aggravé le problème en affichant un prix de \$ 2,23 par baril pour du brut de 40° A.P.I. et au-dessus, F.O.B. Zuetina, aligné sur l'affichage initial d'Esso (\$ 2,21 pour du brut de 39°) auquel le Gouvernement s'était déjà opposé. En outre, l'affichage du Continental ne prévoit pas d'escalade pour les bruts dépassant 40° de den-

(5) Cf. « Le pétrole et l'économie libyenne » in A.A.N., 1966, p. 166 et 215.

sité, bien que la société ait vanté à l'excès la qualité unique de son brut à densité élevée et de basse teneur en soufre. Le Gouvernement s'était également opposé aux affichages encore plus bas de Mobil-Gelsenberg, Amoseas et BP/Bunker Hunt (5 à 7 cents au-dessous d'un prix calculé sur la seule base de la densité).

Le Comité officiel des Prix du Pétrole s'est donc réuni pour examiner la question dans son ensemble, et les pourparlers ont été engagés avec les représentants des sociétés. En effet, dès avant la reprise totale des expéditions aux pays anglo-saxons, les compagnies opérant en Libye ont reçu une lettre datée du 1^{er} août par laquelle le gouvernement les pressait sur une augmentation du « prix posté » du brut et les invitait à s'en entretenir avec le ministre intéressé. La révision, aux termes de ce document, se trouvait fondée sur les considérations suivantes :

- 1) L'accroissement général du prix du pétrole et des produits pétroliers, en particulier sur les marchés européens;
- 2) la position plus favorable de la Libye pour l'approvisionnement de ces marchés, en comparaison avec celle des producteurs orientaux, à la suite de la fermeture du canal de Suez;
- 3) l'augmentation du taux des frets, qui accentue la position favorable du brut libyen par rapport à celui du Golfe Arabique (Persique).

Le pétrole libyen est, par conséquent, devenu relativement bon marché, depuis la fermeture du canal de Suez.

Les négociations, ouvertes dès le 10 août, sont bientôt dans l'impasse. Le gouvernement libyen estime qu'il est libre de modifier le « prix posté » en suggérant que le taux des frets pourrait entrer en ligne de compte dans son calcul; il fait exposer son point de vue dans un long article technique publié par son « conseiller pétrolier ». M. Franck Waddams, dans le *Times* (26 septembre 1967).

Le Gouvernement libyen a demandé aux compagnies exploitant des gisements de pétrole sur son territoire de majorer de 80 cents américains par baril (c'est-à-dire d'environ 35 %) le prix d'exportation de ce pétrole, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet, devait indiquer M. Franck Waddams.

Les royalties versées par les compagnies au Gouvernement étant calculées sur la base de ce prix d'exportation, dit « prix affiché », cette augmentation rapporterait au Gouvernement libyen environ 85 millions de livres supplémentaires par an.

Les compagnies, parmi lesquelles *Esso*, *Shell*, *British Petroleum*, *Mobil* et *Texaco*, doivent donner leur réponse au Ministre libyen des Affaires pétrolières. Au cours d'une conférence de presse, M. Waddams précisait que le récent relèvement du prix de vente de l'essence et autres produits pétroliers entraîne en fait des *bénéfices supplémentaires pour les Compagnies s'approvisionnant en Libye avec leurs propres pétroliers ou avec des bâtiments fretés à long terme, qui ne sont pas, par conséquent, affectés par la hausse des taux d'affrètement*. Le Gouvernement libyen s'estime en droit de bénéficier de cette situation. C'est pourquoi, a ajouté M. Waddams, il estime impératif que les « prix affichés » soient majorés d'urgence.

Dans les milieux pétroliers, on fait remarquer que le Gouvernement libyen est dans une position très forte pour exiger cette majoration car, outre les difficultés actuelles d'approvisionnement, la Libye occupe depuis la fermeture du Canal de Suez, une place importante dans le ravitaillement pétrolier de l'Europe occidentale.

Présentée à la Conférence de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (O.P.E.P.) tenue à Rome du 13 au 17 septembre, la thèse libyenne y est approuvée et l'Organisation doit revenir le 27 novembre, à Vienne, sur ces problèmes. L'aboutissement des négociations a lieu enfin au début de l'année 1968.

Jusqu'à la réouverture du Canal de Suez, et avec effet rétroactif à partir du 4 juillet 1967, date de la reprise des exportations libyennes, le prix du brut libyen sera majoré de 6,50 %. Cette mesure va procurer un supplément de recettes de 64 millions de \$ (soit 179 millions £ L.) au Trésor du royaume, lequel entend tirer de son extraordinaire essor pétrolier le maximum de ressources.

On ne sait s'il s'agit là d'un accord sur le relèvement du niveau des prix à proprement parler, ou si c'est en fait la suppression de la ristourne de 6,5 %.

§ 3. *La suppression de la ristourne de 6,5 % sur le prix du brut libyen accordé jusqu'alors aux sociétés exploitantes est un problème intimement lié à celui du niveau des prix.*

Cette législation est d'origine exclusivement américaine. C'est une facilité fiscale, qui, en principe, vise à obtenir un dégrèvement pour la reconstitution de gisements; elle se justifie par la nécessité d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques américains en encourageant une puissante industrie productrice nationale. En fait cette allocation pour épuisement de gisements garantit le maintien d'une rente pétrolière substantielle aux sociétés exploitant des gisements plus productifs, tout en soutenant la production des puits marginaux, qui, sans cela, seraient considérés comme non rentables.

Les groupes américains opérant en Libye, et au Moyen-Orient, ont étendu purement et simplement cette législation de leur cru à leurs activités pétrolières dans ces pays, où elle a conservé la même fonction. Afin d'atténuer les conséquences de l'expansion des redevances, les sociétés pétrolières ont été autorisées, par un accord signé avec l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (O.P.E.P.) en décembre 1964, à déduire des prix affichés un taux de base dégressif de 8,5 % en 1964, de 7,5 % en 1965, et de 6,5 % en 1966, année après laquelle la situation devait être revue. Il a également été convenu que pour les exercices de 1965 et 1966 des « dégrèvements de densité » supplémentaires s'appliqueraient aux bruts d'une densité supérieure à 27° A.P.I. Le taux est de 0,13235 cent par baril et par degré de densité dépassant 27° pour 1965 et de deux fois ce montant, 0,2647 cent par baril en 1966. La raison en est que les bruts légers ont été surestimés par rapport à la structure de la demande : leurs prix affichés faisaient l'objet de déductions plus importantes et étaient donc ainsi encore davantage déphasés par rapport à la réalité que les bruts lourds.

A l'issue d'une réunion extraordinaire de l'Organisation tenue à Beyrouth au cours de la 1^{re} quinzaine de janvier 1968, un nouvel accord O.P.E.C. a été conclu le 9 janvier sur l'élimination progressive de la ristourne de 6,5 %. Tandis que le rabais de 6,5 % reste maintenu en 1967, il passe à 5,5 % en 1971 pour être complètement éliminé en 1972. A ce moment, les redevances considérées depuis 1965 comme frais, ne pouvant plus être imputées sur l'impôt de 50 %, se trouveront donc calculées sur le prix posté du brut, prix nettement supérieur au prix réel, l'atténuation par le rabais ayant disparu.

Les déductions pour la densité seront abandonnées, mais d'après un calendrier différent de celui qui est valable pour les pourcentages de réduction; elles ne seront pas augmentées jusqu'en 1972, puis seront diminuées rapidement pour disparaître en 1975.

La réduction pour densité étant destinée à alléger les impositions fiscales des sociétés sur les bruts légers, les gouvernements des pays exportant principalement du brut léger, tel que la Libye, profiteront par conséquent plus tardivement de la totalité des avantages. Il en résulte que cette fois-ci, les producteurs de brut léger sont moins favorisés qu'ils ne l'étaient par le précédent arrangement, ce qui explique la réticence, sinon l'opposition du Qatar et de la Libye.

Le Ministre des Affaires Pétrolières, Khalifa Musa, a déclaré, en effet, à ce sujet, que « La Libye rejette absolument » le récent accord de l'O.P.E.C. pour une suppression graduelle des déductions étalée sur une période de 7 années; le Gouvernement négocierait séparément, « dans un très prochain avenir », avec les sociétés opérant en Libye. Comme les sociétés pétrolières ont renoncé à ces déductions pour la durée de la fermeture du Canal, le règlement ne se pose pas d'une manière urgente. Pour le gouvernement libyen, c'est cependant un problème-clé, car la suppression complète des déductions signifie une augmentation de ses revenus pétroliers estimée à 8,5 cents par baril et, au taux de production de 2,5 millions b/j ceci représente une augmentation totale de quelque \$ 77 millions pour l'année soit 27,5 millions £ L. Le Gouvernement fait particulièrement objection aux différentiels de densité de l'O.P.E.C. en arguant que les bruts libyens de densité élevée sont pénalisés alors qu'en fait, pense-t-il, la demande mondiale en produits plus légers, tels que le naphta, s'accroît.

Au sein de l'O.P.E.C., toutes les parties n'ont donc pas les mêmes intérêts, bien que tous ses membres aient le même objectif principal : maximiser leurs revenus pétroliers. La position géographique de chaque pays, le volume de ses réserves énergétiques en sous-sol, la densité et la qualité de son brut, ont été des facteurs déterminants dans l'attitude adoptée lors des dernières négociations sur la suppression des dégrèvements. Les résultats de celles-ci ont aggravé les divergences d'intérêts et précipité la scission de l'O.P.E.C. : la Libye vient de constituer, avec le Koweït et l'Arabie Séoudite, une organisation, parallèle sinon rivale, l'Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole, l'O.A.P.E.C.

La suppression définitive de la ristourne de 6,5 % sur le prix posté du baril libyen (2,21 \$) ajouté à l'élimination en 1975 du différentiel de gravité (40° API) donnera les résultats suivants :

- En 1972 :	
Le rabais de 6,5 %	- 0,1436
- En 1975 :	
Le différentiel de densité	- 0,0344
	- 0,1780
Dont :	
Augmentation du revenu des gouvernements	0,089
Augmentation des charges des sociétés	0,089

Source : *Syrie et Monde Arabe*, Office Arabe de Presse et de documentation (169), fév. 68, 34 à 35.

Ainsi les résultats des accords se traduisant par des recettes supplémentaires de 8,9 cents par baril pour le gouvernement libyen, mais aussi par 8,9 cents de charges supplémentaires pour les sociétés exploitantes. Celles-ci, n'ont pas manqué, lors des négociations de Beyrouth, de souligner les conséquences alarmantes de l'aggravation éventuelle de leurs coûts de production.

§ 4. Qu'en est-il en réalité ? Vu la productivité exceptionnelle des puits libyens (2 759 barils/j) le coût de revient moyen total (découverte + exploitation) du baril était de l'ordre de 15 cents en 1963; il est probablement de 10 cents actuellement. Même en supposant qu'il n'ait pas varié depuis 4 ans, il reste 10 fois moindre que le coût d'un baril de brut américain (150 cents), et 4 fois moindre que le coût du baril vénézuélien (60 cents). Le prix de vente F.O.B. du brut libyen, fixé par référence au prix C.I.F. en cours sur le Golfe du Mexique, était de 2,21 \$ le baril; il atteindra 2,40 \$ le baril une fois les dégrèvements entièrement supprimés, tandis que le coût de production moyen s'élèvera à 24 cents environ; la marge bénéficiaire, qui se situe actuellement à $2,21 - 0,15 = 2,06$ \$ par baril sera portée alors à $2,40 - 0,24 = 2,16$ \$ par baril.

Cette rente différentielle exceptionnelle fera certes théoriquement l'objet du partage à parts égales avec l'État libyen; il ne faut cependant pas oublier d'ajouter au bénéfice — au sens propre du terme — des sociétés une rente supplémentaire découlant des frères fantômes liés au système de fixation des prix par égalisation à New-York et cette dernière rente échappe totalement au contrôle du gouvernement libyen. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre de la bouche d'une personnalité des plus responsables, M. D. H. Barran, président de la *Shell Transport and Trading*, que « la pression exercée par les gouvernements producteurs sur les coûts est une chose avec laquelle nous

pouvons apprendre à vivre, à condition qu'on ne nous refuse pas en même temps la liberté (sic) de modifier nos prix sur le marché, de manière à maintenir une marge de bénéfices commerciale » (6). Cela n'empêche nullement M. Barran de se montrer très inquiet à cause de cette « ingérence » gouvernementale (sic) qui prend la forme de création de sociétés nationales, privilégiées par rapport à leurs concurrents privés. « Souvent arbitraires dans leurs applications et imprévisibles dans leurs effets, de tels contrôles apportent un élément d'incertitude considérable dans le « planning » des sociétés pétrolières. Ces contrôles semblent augmenter de plus en plus. Toutefois la menace la plus grave pour la structure du commerce pétrolier tel qu'il existe actuellement est que les gouvernements des pays importateurs chercheront à entrer en relations commerciales directement avec les entités d'Etat des pays exportateurs. De telles transactions de gouvernement bouleverseront inévitablement les relations commerciales multilatérales compliquées sur lesquelles le commerce pétrolier est basé » (7).

Le gouvernement libyen vient de créer, par une loi du 21 avril 1968, une *Société Nationale des Pétroles Libyens*; il a conclu d'autre part un protocole d'accord pétrolier avec le gouvernement français en vue d'associer, dans une formule nouvelle, la Société Nationale Libyenne et l'E.R.A.P. et la S.N.P.A. françaises. Faut-il conclure que la politique économique du gouvernement libyen, son « ingérence » dans les affaires pétrolières, serait devenue grave et inquiétante pour les intérêts du cartel pétrolier international ?

II° PARTIE

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE INTÉRIEURE

« La Libye montre d'une façon frappante comment un pays en voie de développement a pu utiliser les recettes provenant de ses exportations de pétrole brut pour mettre en valeur *ses ressources et élever le niveau de vie de ses habitants*. Des changements étonnants sont intervenus dans ce pays qui était, jusqu'à une époque très récente, un des moins développés du monde » affirmait avec force le Ministre libyen des affaires pétrolières Khalifa Moussa (8). S'il est vrai que la Libye est devenue, pratiquement du jour au lendemain un grand pays producteur de pétrole « et s'il est non moins vrai que dans aucun autre pays, le développement de l'industrie pétrolière n'a été aussi rapide » (9), il est permis néanmoins de se demander si ce pays s'est réellement engagé sur la voie du développement.

Sans doute la création de la *Société Nationale des pétroles* traduit-elle une certaine volonté d'indépendance économique, tout au moins sur le plan

(6) *Petroleum Press Service*, vol. XXXV (6), juin 68 : 202-203.

(7) *Petroleum Press Service*, *idem*.

(8) Cf. *Forum du Commerce international*, GATT, vol. III, 4, déc. 67 : 12.

(9) *Idem*.

pétrolier; et les recettes pétrolières sont passées en l'espace de huit ans d'un montant nul à 180 millions de £ L, apportant ainsi une richesse nouvelle qui a permis au gouvernement libyen de lancer un plan quinquennal de développement pour la période 1963-1968. Cependant les résultats de cette politique économique ne semblent pas aussi patents et tangibles que le laisseraient croire les propos du Ministre libyen.

Nous examinerons donc en deux chapitres, l'évolution de la politique économique d'une part, l'évolution de la conjoncture économique d'autre part.

Chapitre I^{er}. — EVOLUTION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La politique économique du royaume sénoussite repose essentiellement sur la mise en application du plan quinquennal lancé en 1963; or le financement des budgets annuels de développement, ainsi que celui des budgets de fonctionnement, dépend de plus en plus étroitement des recettes pétrolières; la politique de planification échappe, par conséquent, dans ses modalités pratiques, au contrôle de l'Etat libyen. Un élément nouveau toutefois est intervenu cette année : la fondation d'une *Société Nationale des Pétroles*.

Section 1. — La fondation d'une *Société Nationale des Pétroles*.

Voteés par le Parlement Libyen le 21 avril 1968, les statuts de cette société comportent les dispositions suivantes :

1) Les sources d'approvisionnements en pétrole brut de la Compagnie Nationale de Pétrole seront assez diverses.

— La première est assurée par une clause courante des accords de concession, réservant à l'Etat sous forme de redevance, les 12,5 % de la production. Il peut se les approprier en espèces ou en nature.

— Par ailleurs, une clause spéciale intervenue dans onze contrats de concession conclus en début de 1966, autorise le gouvernement Libyen à prélever en nature jusqu'à 50 % de sa part des profits qui lui sont dus par la société concessionnaire.

— Une 3^e source d'approvisionnement pourrait devenir intéressante pour autant que s'avèrera rentable l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers dont la prospection a été confiée aux Sociétés *Ehwerath/Wintershall*, *Mercury*, *Lion*, *Circle* et *Libyan Desert*. Dans les contrats conclus récemment avec ces cinq compagnies, le gouvernement libyen s'est réservé une option pour le prélevement en nature de 25 % de la production.

— Enfin le gouvernement s'est déclaré prêt à assurer lui-même l'exploitation des nouveaux gisements de pétrole que les sociétés explorantes dédaigneront. Sous ce rapport, les sociétés concessionnaires *Total*, *Esso*, *Gulf*, *Oasis*, *Shell* et *Phillips* pourraient être prochainement placées devant l'alternative suivante : exploiter à fond les ressources de leurs concessions ou rétrocéder celles-ci à l'Etat.

2) En outre, et c'est là le plus important, cette Compagnie d'Etat sera la pierre angulaire de la mise en œuvre de l'accord pétrolier franco-libyen signé à Paris le 4 avril 1968; cet accord prévoit en effet une association de celle-ci avec l'E.R.A.P. et la S.N.P.A. en vue d'explorer et exploiter des zones couvrant 29 850 km². Il est à noter que cette formule nouvelle de la politique pétrolière libyenne n'était pas inscrite dans les perspectives du plan quinquennal, dont la réalisation se heurte à des obstacles considérables.

Section 2. — La poursuite de la planification.

Le plan quinquennal libyen a été lancé en 1963; et son achèvement est prévu pour 1968 (10). Cependant le *Conseil National du Plan* a décidé de le prolonger d'une année, plusieurs projets, en particulier agricoles, ayant subi un retard considérable. Ce retard à rattraper atteindrait environ 40 %. Il serait dû, selon les responsables libyens, essentiellement, au manque de techniciens et de travailleurs qualifiés. L'on sait que d'autres barrières, plus rigides, non quantifiables, ont freiné les efforts de développement du gouvernement libyen (11).

Il n'en reste pas moins que les budgets annuels d'équipement sont en accroissement continu. Les dépenses globales, initialement fixés à 169 097 000 £ L, ont été chaque année révisées dans le sens de la hausse, et s'élèvent, à la fin de l'exercice 1967-68, à 357 284 000 £ L, soit une hausse de plus de 100 % répartie annuellement comme suit (12) :

TABLEAU IX
Evolution des dépenses d'équipement

	En millions £ L	Δ en % d'une année sur l'autre
1963/64	21.734	
1964/65	32.550	+ 49,75
1965/66	86.800	+ 166,60
1966/67	97.200	+ 12,00
1967/68	119.000	+ 22,40
Total	357.284	

Le budget d'équipement de la Libye pour 1967/1968, exercice partant du 1^{er} avril, se monte au total de £ 119 millions (la livre libyenne est à parité avec la livre sterling), consacrés essentiellement aux communications et à l'habitat.

§ 1. *Agriculture* : £ 7,918 millions. De nouvelles terres seront mises

(10) Cf. « Le pétrole et l'économie libyenne », in *A.A.N.*, 1966, 216-230.

(11) *Idem*, p. 225-230.

(12) Cf. 10^e et 11^e Rapports annuels de la Banque de Libye.

en valeur dans le cadre du Plan : 11 000 ha près de Misurafa. 8 000 ha près de Tarhuna, 3 000 ha près de Gisea. Pour 1967/1968, £ 2,5 millions sont ainsi prévues pour le seul *développement agricole*. Les crédits pour la *commercialisation des produits* (£ 1,8 million) seront consacrés à la construction des silos et magasins, et surtout au soutien des cours (huile d'olive, arachides, tomates...). *La conservation et la défense des sols, la recherche des points d'eau*, se voient affecter £ 1,25 million, tandis que *les achats de matériel agricole* (£ 100 000) doivent permettre d'équiper en tracteurs et machines les centrales de motorisation.

Par ailleurs, la Banque agricole doit porter son capital à £ 6 millions.

§ 2. *Industrie* : £ 5,3 millions. L'essentiel de ce crédit est destiné à la *Banque industrielle et foncière*, qui recevra £ 4 millions pour étendre ses prêts, car les demandes ont dépassé les disponibilités. £ 100 000 iront aux *entreprises industrielles*, en particulier pour l'installation d'ateliers-pilotes dans le secteur du textile et de la tannerie. D'autre part, l'Etat prendra £ 800 000 de participations dans les cimenteries de Benghazi et Homs.

§ 3. *Economie et commerce* : £ 280 000. Il s'agit surtout du *développement du tourisme* (£ 120 000). Trois grands hôtels seront construits à Tripoli, Benghazi et Sehba; les crédits serviront d'abord aux études. D'autre part, £ 260 000 sont prévues pour l'encouragement au commerce.

§ 4. *Communications* : £ 19,5 millions. *Routes* : l'élargissement de la route côtière (2 000 km) sera poursuivi et un certain nombre de travaux seront lancés sur des routes secondaires.

— *Télécommunications* : les crédits pour l'exercice 67/68 sont de £ 1,97 million et concernent les travaux prévus dans le cadre du Plan (amélioration du réseau téléphonique de Tripoli, extension des centraux automatiques, liaisons hertziennes entre Tripoli et Benghazi, câbles souterrains, etc.).

— *Ports et phares* : £ 2,56 millions sont destinés surtout à la première tranche des travaux du port de Tripoli en cours d'adjudication, et à l'amélioration du port de Benghazi, par l'achat de remorqueurs, de grues et la construction d'une cale de lancement.

— *Aviation civile* : les crédits (£ 2,31 millions) concernent la construction et l'aménagement de l'aéroport de Beida, les aérogares de Tripoli, de Benghazi (qui font l'objet d'un contrat d'études), de Sehba, Ghadamès et Ghat.

— *Transports routiers* : il est prévu la construction d'ateliers mécaniques destinés à l'entretien des quelques 5 000 véhicules appartenant à l'Etat.

§ 5. *Travaux publics* : £ 23,59 millions. £ 3,2 millions permettront de poursuivre les travaux d'adduction d'eau, tandis que les travaux d'électrification (£ 7,55 millions) concernent notamment Benghazi, Djebel Lakhdar et Tripoli. Des réseaux d'égouts sont en cours de construction à Tripoli, à Benghazi, à Tobrouk et à Misurata. Notons encore l'assèchement de marais, la poursuite de la reconstruction de la ville de Barce détruite en 1963 par un tremblement de terre et l'extension de la capitale administrative de Beida.

§ 6. *Habitat* : £ 19 millions. Le *plan d'Idriss* des 100 000 logements en cinq ans est lancé, la première tranche portant sur 9 500 maisons ou appartements. Les offres font ressortir un prix moyen unitaire de £ 7 000, ce qui impliquerait une dépense globale de £ 700 millions. Les travaux de la première tranche vont commencer.

§ 7. La structure du budget 1967/68 révèle que : 1) Les efforts financiers les plus sensibles ont été concentrés sur la *promotion de l'habitat* (16 % du budget total), en augmentation de 5 % par rapport aux dépenses prévues pour 1966/67; au *travaux publics* (19,8 %) en hausse de 21 % par rapport à l'exercice précédent; et aux *communications* (16,4 %) en hausse de 27 %. Les *sommes inutilisées* accumulées dans la « Réserve générale » ont plus que doublé (+ 122 %), représentant 11,75 % du budget 67/68, contre 6,5 % pour 66/67.

Les secteurs de l'*agriculture* et de l'*industrie* continuent en revanche, de subir des amputations d'année en année; entre l'exercice 66/67 et l'exercice 67/68, ces amputations se chiffrent respectivement à — 2,51 % et — 3,6 %.

Réduite aux secteurs les plus importants relevés ci-dessus, la structure des budgets de développement depuis le lancement du 1^{er} Plan a évolué ainsi :

TABLEAU X
Evolution de la structure des budgets de développement

	en %					
	Prévisions Quinquennales 63/68	Exercice 63/64	Exercice 64/65	Exercice 65/66	Exercice 66/67	Exercice 67/68
Habitat	-	-	-	-	18,50	16,00
Travaux publics	26,60	18,70	23,20	19,75	20,00	19,80
Communications	16,20	18,40	29,00	25,40	15,80	16,40
Industrie	4,10	2,50	3,20	4,90	5,65	4,40
Agriculture	17,30	8,00	12,80	10,80	8,30	6,60

L'industrie et l'agriculture restent les parents pauvres de la politique de développement, malgré les hausses imprévues des ressources de financement. Les communications et les travaux publics, essentiellement dépenses de prestige, continuent d'accaparer les plus grosses parts des recettes pétrolières. Avec, il est vrai la promotion de l'habitat.

Section 3. — *Les données budgétaires.*

Ce sont en effet les recettes pétrolières qui constituent la source principale aussi bien des budgets d'équipement que des budgets de fonctionnement. Leur expansion continue a incité le gouvernement à accroître les dépenses publiques.

§ 1^{er} : *L'expansion des redevances pétrolières.*

Favorisées autant par la poussée extraordinaire de la production pétro-

lière que par les modifications des rapports financiers Etat Libyen - Sociétés pétrolières (Révision de la législation pétrolière, révision des prix de brut, etc.) les redevances pétrolières ont été *multiplié par 9* entre 1963 et 1967, passant de 20,2 millions de £ L à 186,2 millions £ L, soit un accroissement de 822 %.

Année	en Millions £L	en % année sur l'autre
1963	20,2	
1964	51,4	+ 154,40 %
1965	81,1	+ 57,80 %
1966	139,2	+ 71,60 %
1967	186,2	+ 33,80 %

Rappelons que 70 % de ces recettes doivent légalement être réservées aux projets de développement.

La part des revenus pétroliers dans les recettes globales et donc dans les dépenses globales progresse régulièrement, comme l'indique le tableau XI.

TABLEAU XI

Evolution de la part des redevances pétrolières

Exercice	en % des recettes globales	en % des dépenses globales (Équipt + fonct.)
1963/64	36,30	31,00
64/65	54,20	48,20
65/66	70,00	70,00
66/67	74,00	74,00
67/68	75,20	75,20

Aussi le léger déficit budgétaire, qui apparaissait lors des exercices 63/64 et 64/65 a-t-il disparu et l'équilibre prévaut depuis l'année fiscale 1965/66 :

TABLEAU XII

Evolution des recettes et des dépenses nationales (en milliers de £ L)

	Recettes globales	Dépenses globales (équipt + fonct)
1963/64	63.369	65.171
64/65	85.801	106.563
65/66	165.835	165.035
66/67	187.865	187.400
67/68	226.000	226.000

§ 2. L'évolution budgétaire.

1) La progression des recettes est à la mesure de l'expansion des versements pétroliers. La poussée de ceux-ci a entraîné un accroissement très rapide des premières : + 35,40 % entre l'année fiscale 1963/64 et 1964/65; + 93,3 % entre 1964/65 et 1965/66; le rythme s'est toutefois ralenti pour les exercices 66/67 (+ 13,3 %) et 67/68 (+ 20,3 %).

Les impôts douaniers (10,6 %) et les impôts directs ordinaires (4,6 %) restent les sources principales, après le secteur pétrolier, bien évidemment :

TABLEAU XIII
Evolution des recettes budgétaires (milliers de £ L)

Désignation	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68
TITRE I					
- Douanes et accise	15.000	15.500	15.000	20.000	24.000
- Monopoles	1.900	2.250	3.200	3.200	3.307
- Impôts	4.788	6.500	7.150	9.275	10.430
- Taxes et permis	1.650	1.810	3.250	3.750	4.450
TITRE II					
- P. T. T.	1.250	1.350	2.000	2.100	2.250
- Ports et phares	1.125	1.350	3.600	4.000	4.067
- Aviation civile	300	280	1.000	1.000	1.000
- Agriculture, Bois et Médecine vétérinaire	70	100	100	100	175
- Services Publics	1.000,5	1.200	1.300	1.400	1.436
- Autres Services	728	650	800	1.465	1.521
TITRE III					
- Divers	1.600	1.490	2.000	2.610	3.364
Total des recettes ordinaires	29.411,5	32.480	39.400	48.900	56.000
TITRE IV					
- Réserves de Pétrole	23.000	46.500	116.000	138.800	170.000
TITRE V					
- Réserve générale	1.457,433	-	-	-	-
- Surplus des revenus pétroliers 1964/65	-	-	8.000	-	-
- Solde des taxes douanières	-	-	1.600	-	-
- Investissements provisoires	-	-	835	165	-
TITRE VI					
- Assistanes étrangères	9.500	6.821,430	-	-	-
TOTAL	63.368.933	85.801,430	165.835	187.865	226.000

Sources : Annual Report, 1966-1967 et 67/68, Bank of Libya.

La couverture des dépenses ordinaires est de moins en moins assurée par les recettes ordinaires, ce qui, a contrario, révèle une fois de plus le degré de dépendances financière de l'Etat senoussite vis-à-vis des compagnies

pétrolières. Le rapport recettes/dépenses accuse en effet une baisse, passant de 67,7 % pour l'exercice 63/64 à 52,3 % pour 67/68 :

1963/64 : 67,70 %
64/65 : 47,60 %
65/66 : 53,90 %
66/67 : 49,85 %
67/68 : 52,30 %

2) La progression des dépenses de fonctionnement représente le critère chiffré du gonflement plethorique du fonctionnariat et des couches bureaucratiques : + 15,80 % pour 65/66; + 14,7 % pour 66/67; + 18,00 % pour 67/68. Donc progression mais à un rythme relativement stable; et au total, le taux de progression moyen des dépenses est presque deux fois plus faible que celui des recettes.

TABLEAU XIV
Prévisions de dépenses des budgets de fonctionnement
(en milliers £ L)

Désignation	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68
- Hautes autorités	683	690	1.367	1.399	1.601
- Présidence du Conseil	242,5	280	235	235	235
- Ministère de l'Intérieur	7.782,3	7.845	14.000	16.333	18.515
- Ministère des Communications	5.344,775	7.344	8.170	8.271	9.455
- Ministère des Travaux Publics	1.863,650	2.600	3.255	3.286	4.270
- Ministère de la Défense	4.628	5.600	7.865	9.575	11.845
- Ministère de l'Éducation	9.113,920	11.130	17.890	19.996	20.812
- Ministère de l'Information et de l'Orientation	1.098,980	1.865	2.000	2.000	2.417
- Ministère des Affaires étrangères	707	790	1.620	1.440	1.540
- Ministère de la Santé	3.170,060	4.090	5.860	6.495	8.000
- Ministère du Travail et des Affaires sociales	1.045,828	1.613	2.600	3.308	3.344
- Ministère de l'Économie nationale	300,590	605	840	810	860
- Ministère de l'Industrie	350	500	855	600	750
- Ministère de l'Agriculture et de la Richesse animale	2.420,625	2.495	3.200	3.450	3.450
- Ministère du Pétrole	211,500	130	205	325	560
- Ministère des Finances	3.302,870	4.266,130	2.988	2.365	2.548
- Ministère de la Justice	904,500	1.059	1.605	1.640	1.970
- Ministère d'État pour les Affaires parlementaires et les Congrès	9,245	14	30	25	25
- Ministère d'État pour les Affaires du Travail civil	-	200	310	355	380
- Ministère du Plan et du Développement	119,500	200	305	325	1.390
- Cours des Comptes	138,470	115,300	230	264	560
- Dépenses mixtes	-	-	2.770	1.178	2.778
- Dépenses provisoires	-	-	835	165	-
- Dépenses supplémentaires	-	997,235	-	3.700	6.000
Total	43.437,313	68.245,665	79.035	90.665	107.000

Source : 9^e, 10^e et 11^e Rapports annuels de la Banque de Libye.

Les postes des plus importants demeurent l'intérieur (17,30 %), les communications (8,80 %), la défense (10,30 %), l'éducation (19,45 %) et la santé (7,5 %).

Au vu de l'expansion rapide des recettes, ainsi que des dépenses de fonctionnement et d'équipement, on serait tenté de conclure à une poussée de la croissance du produit national et à une élévation du niveau de vie.

§ 3. Recettes pétrolières et Produit national.

C'est, en effet, la conclusion à laquelle aboutissent couramment et hâtivement la plupart des observateurs de la Libye, rejoignant par là même le point de vue officiel des responsables libyens (cf plus haut les propos de M. Khalifa Moussa, ministre des affaires pétrolières). C'est ainsi qu'un spécialiste du Monde Arabe, après avoir souligné la situation passée de « l'immense, désertique et pauvre Libye... Cendrillon de la famille arabe », écrit : « ... tout comme dans les contes de fées, un trésor caché vint tout changer : au bord du golfe inutile de la Grande Syrte, l'on découvrit de fabuleuses quantités de pétrole... » et il en déduit que « la Libye marche à une allure accélérée vers un des premiers rangs mondiaux en matière de production pétrolière, et partant vers une immense richesse » (13).

Il faut dire que, si l'on se fie au critère vulgarisée de la croissance économique, la hausse du Revenu National par habitant, la Libye qui, a vu son revenu par tête passer de 100 \$ à 800 \$ en moins de 10 ans, soit presque celui de l'Italie actuelle (850 \$), aurait dépassé le stade du sous-développement... et le Koweït, autre petit pays aux richesses pétrolières immenses, serait en tête des pays riches (3 290 \$ du Produit Brut par tête) avant les États-Unis (3 020 \$) et la Suède (2 040 \$). Cependant si l'on soulevait quelque peu le voile de ces chiffres inertes et apparemment neutres, la réalité apparaît tout autre. Pour ce qui concerne la Libye, l'évolution de ces dix dernières années fait apparaître une très nette tendance à l'appauvrissement des secteurs vitaux, ceux de l'agriculture et de l'industrie, image inversée de la tendance à l'enrichissement du secteur pétrolier et de ses satellites du secteur tertiaire. La conjoncture de l'année 1967 infirme-t-elle ou confirme-t-elle cette tendance ? Il serait très difficile de répondre, chiffres à l'appui, à cette question, faute de données solides.

Examinons cependant à l'aide des informations fragmentaires et partielles dont nous disposons, l'évolution de la conjoncture économique durant l'année écoulée.

(13) *Revue de la Défense Nationale*, avril 67 : p. 1824 et 1828.

Chapitre II. — L'ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Section 1. — *Les projets industriels.*

§ 1) L'industrie de transformation.

Mise à part la découverte et l'exploitation des dépôts de potassium et de magnésium estimés à 170 millions de tonnes, à l'Ouest de Zouara, l'évolution industrielle se résume en une série de projets dans le cadre du plan quinquennal (cf à ce sujet l'analyse des divers objectifs prévus par ce plan, in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1966, p. 216 et sq.).

Rappelons à ce propos qu'en 1963, le gouvernement a créé *un organisme de développement industriel* en vue d'encourager les industries manufacturières. Parmi les industries qui doivent être développées au titre du plan quinquennal, on trouve notamment l'industrie alimentaire, les engrais, les matériaux de construction, les textiles et le verre.

Au cours de l'année 1967, le gouvernement a poursuivi sa politique d'implantation d'industries locales en vue de diversifier l'activité économique nationale et de tenter de la dégager de la dépendance vis-à-vis des importations. Les réalisations sont restées toutefois très maigres.

a) C'est ainsi que 35 chalutiers de pêche ont été achetés à la Pologne, pour une valeur d'un demi million de £ L. Des experts de la marine polonaise ont été présentés pour former des Libyens capables d'entretenir et se servir de ces bateaux. Par ailleurs, l'organisme d'Etudes polonaises, le *Pol-service*, a réalisé les projets de construction d'une industrie chimique qui fonctionnera à partir des mines de sel de Pisida, ainsi qu'une industrie sucrière; déjà 200 ha de betterave à sucre ont été plantés avec l'assistance du *Pol-service*, à l'Est de la capitale.

b) Un contrat a été signé en vue de développer *une zone industrielle* autour de Benghazi; des efforts particuliers seront effectués pour donner une impulsion à la fabrication du tapis.

c) La *construction d'une fabrique de ciment*, la première en Libye, est prévue pour début 1968, près de Homs. Les plans d'une seconde usine ont été déposés; cette dernière sera construite à 14 km de la ville de Benghazi, à Gawarsha; les investissements prévus s'élèveront à 2,500 000 £ L, dont 70 % seront à la charge de l'Etat.

d) Une *fabrique de chaux* sera installée prochainement à Benina, ville proche de Benghazi; la construction sera confiée à une Société de Hambourg et coûterait environ 500 000 £ L.

Enfin la mise en chantier *d'une usine de liquéfaction du gaz naturel* à *Marsa El Brega* pourrait revêtir une grande importance économique pour la Libye.

e) Les travaux de construction ont été confiés à deux sociétés *SNAM Progetti SPA* et *Compania Italiana Montaggi Industriali SPA*. Ils ont commencé en juin 1966 par le draguage du port et les travaux de préparation de l'emplacement de l'usine.

Après achèvement vers la fin de 1968, cette usine sera en mesure de traiter 3,6 milliards de mètres cubes de gaz par an, avant expédition par méthaniers vers l'Italie et l'Espagne. Ce gaz, associé à la production de pétrole brut, est actuellement brûlé sur place faute de débouchés.

Le gaz sera liquéfié à très basse température et fortement comprimé, son volume devant être réduit de plus de 500 fois afin de faciliter son expédition par méthaniers.

Outre l'usine de liquéfaction, les installations en cours de construction concernent deux réservoirs de stockage du gaz liquéfié d'une capacité unitaire de 47 700 m³, calorifugés à l'aide d'une protection d'un mètre d'épaisseur limitant les pertes de température à 0,3 % par jour, et mesurant chacun 44 m de diamètre et 37 m de haut.

L'usine géante de liquéfaction du gaz naturel de Marsa El Brega constituera l'essentiel du projet d'exportation par méthaniers du gaz produit par Esso Standard Libya, Ino. Elle comprendra quatre sections principales : deux surpresseurs qui comprimeront le gaz jusqu'à la pression nécessaire à la liquéfaction, un groupe d'épuration et de déshydratation qui éliminera les gaz acides et l'eau, une section cyogénique pour la réfrigération du gaz jusqu'à la température de -16 °C et une section de réfrigération qui produit le froid nécessaire à cette section cryogénique.

Non compris les réservoirs de stockage, l'usine de liquéfaction occupera une surface de 290 m de long sur 110 m de large. Le cœur de l'usine sera constitué par des gigantesques échangeurs de température où le gaz sera refroidi en s'élevant à l'intérieur de tours de 60 m de haut. Le premier stade de la réfrigération dans les échangeurs sera fait à l'aide d'eau de mer pompée dans des tubes de 2,10 m de diamètre à un débit de plus de 950 m³ par minute. La phase suivante de la réfrigération dans les échangeurs sera assurée par le gaz lui-même à mesure qu'il circulera et s'élèvera dans les tours.

On prévoit l'exportation de gaz vers l'Italie et l'Espagne pendant une période de quinze à vingt années procurant ainsi à la Libye une nouvelle source de revenus. Outre ces exportations par méthaniers, du gaz sera mis en bouteilles et distribué sur le marché libyen.

La réalisation de ce projet a nécessité la mise en chantier de nouvelles maisons à Marsa El Brega pour le logement du personnel affecté à la construction et à l'exploitation de l'usine. De nouvelles activités industrielles et commerciales connexes pourront se développer ultérieurement, ce qui contribuera à faire de Marsa El Brega une cité industrielle moderne.

« Le gaz naturel est une entreprise pilote » affirme S.M. Khalifa Moussa, ministre libyen des Affaires pétrolières, dans un article publié par *Forum du Commerce International* (14).

Le projet Esso, dit-il en substance, soutenu par le Gouvernement libyen, ouvre la voie à une industrie de gaz probablement unique dans le secteur pétrolier. Après avoir souligné la valeur du projet en tant qu'« exemple remar-

(14) G.A.T.T., vol. III, 4, déc. 67 : p. 13.

quable de coopération internationale » (des contrats ont en effet été passés avec des firmes américaines, libyennes, espagnoles, britanniques, italiennes), S.M. Moussa précise que le projet implique des investissements d'un montant approximatif global de 200 millions de \$. « Il s'agit là, dit-il des investissements peut être les plus importants jamais effectués pour un seul et même projet de l'industrie du pétrole ». Et il ajoute que « lorsque la construction aura atteint son plein développement, environ 1 500 salariés seront employés dans l'entreprise et on prévoit que 200 personnes seront ajoutées à l'effectif du personnel de la compagnie Esso lorsque l'installation sera entrée en exploitation » (15).

Le ministre libyen conclut son article par des propos optimistes sur le rôle du gaz naturel dans le développement économique, propos qui, nous semble-t-il, tiennent beaucoup plus de la profession de foi que de l'analyse objective : « L'exportation du gaz naturel libyen apportera une contribution de grande importance à l'industrialisation de la Libye et on estime que l'existence sur la côte de cette source d'énergie disponible toute nouvelle y attirera d'autres industries. »

Section 2. — *La poursuite des travaux publics.*

1) Les appels d'offres pour la poursuite des travaux publics se sont succédés au cours de l'année écoulée, en particulier pour la construction de deux hôpitaux de 1 200 lits chacun, l'un à Tripoli, l'autre à Benghazi; pour lancer la 2^e et 3^e tranche des travaux à effectuer à la Cité Sportive de Benghazi ainsi que pour des projets d'adduction d'eau dans la région Ouest de Benghazi.

Par ailleurs la construction de 750 km de routes a été confié à des entreprises italiennes : *Grasette, Viviani et Forrobeton.*

2) *Les travaux d'électrification de Tripoli*, qui seront effectués par une société du Koweït avec l'aide de techniciens indiens, viennent d'être inaugurés. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du plan d'électrification de la Libye qui doit se terminer en 1971 et prévoit, au total, plus d'un milliard de francs d'investissements. La firme *Koweit Kahrab Electrical and Mechanical Contracting Co* avait enlevé l'appel d'offre malgré une forte concurrence étrangère. Cette dernière se fait de plus en plus vive en Libye où la recherche de la qualité est de plus en plus ressentie.

3) C'est une firme yougoslave, *l'Union Engineering de Belgrade* — en fait un consortium de six entreprises — qui a, entre dix autres soumissionnaires, obtenu l'adjudication pour la construction à Benghazi *de la nouvelle Université* de Libye. Cette université, dont le coût a été évalué à £ 14,6 millions, occupera une superficie de 400 ha à l'extérieur de la ville. Elle est destinée à remplacer l'Université actuelle créée en 1956 à Benghazi même et dont les locaux sont devenus insuffisants pour accueillir des étudiants. Les travaux de construction doivent durer trois ans et demi. Les plans ont

(15) G.A.T.T., *idem.*

été dessinés par des architectes britanniques, *James Cubitt and Partners* mais aucune firme de Grande-Bretagne n'a soumissionné pour la réalisation de l'œuvre.

4) L'entreprise britannique *Kier* a obtenu un contrat de £ 276 000 du gouvernement libyen pour la construction d'ateliers de travaux publics dans un lieu qui n'a pas été révélé. Ces ateliers dont les plans ont été dessinés par *Coseley Building* et seront achevés dans une dizaine de mois.

Il faut souligner que l'expansion de la construction est telle que le Gouvernement libyen a été amené à promulguer une loi destinée à protéger les terres agricoles : toute construction y demeure interdite sauf autorisation d'un comité spécial. Le développement de la construction, du secteur tertiaire en général, et celui de l'agriculture demeurent donc, au moins sous cet aspect là, contradictoires.

Section 3. — *L'Agriculture.*

Le Plan quinquennal prévoyait 30 millions de livres environ pour l'agriculture et pour la réalisation d'études sur les ressources hydrauliques, la lutte contre les parasites, l'amélioration des méthodes, de culture et les programmes de crédit agricole.

L'orge et le blé restent les cultures céréalières traditionnelles du pays. Les dattes, les olives et les tomates y sont également cultivées. On développe actuellement la culture des arachides, des agrumes et des graines de ricin pour l'exportation.

La culture du tabac sera développée dans la région de Safsaf et du Djebel Akhdar, les premiers résultats étant jugés satisfaisants.

Dans la région de Tarhuna, au Sud-Est de Tripoli, la culture intensive d'arbres fruitiers est en bonne voie; la plantation de pruniers, poiriers, oliviers, vigne et pommiers, sur une étendue de 4 500 ha se poursuit sous le contrôle du ministère de l'agriculture. Ce dernier s'est donné pour objectif l'aménagement de 6 000 ha de terre par an et un programme d'arbres forestiers sur une étendue de 5 500 ha est prévu.

Afin d'intensifier la mécanisation des activités agricoles, des facilités de crédit en vue de l'électrification de la campagne ont été accordées aux agriculteurs; ceux-ci pourront obtenir jusqu'à 100 % des sommes nécessaires, dont 25 % seront fournis par l'Etat, 50 % par les compagnies d'électricité et le reste par la Banque Nationale d'Agriculture. Cette Banque vient, par ailleurs, de débloquer un prêt de 3 200 £ L à moyen terme destiné à l'achat de matériel d'irrigation et la recherche de points d'eau.

Le « *National Agricultural Settlement Authority (N.A.S.A.)* » envisage, de son côté, les possibilités de fournir des logements, des moyens de transport et des moyens d'équipement pour les fermiers disposés à s'installer dans les régions de l'Est qui seront aménagées pour recevoir plusieurs centaines de familles.

La N.A.S.A. a signé d'autre part un contrat de 1 250 000 £ L avec la

Société américaine *Caterpillar* pour la fourniture du matériel agricole. Elle est entrée, par ailleurs, en contact avec une société yougoslave en vue de réaliser la construction de 3 réservoirs d'eau, d'une capacité totale de 178 000 hectolitres environ, destinés à l'irrigation de 100 ha de terre au Sud de Tripoli.

L'*Occidental Petroleum* a, de son côté, signé un contrat avec l'Etat libyen, au terme duquel elle consacrerait 5 % de ses profits bruts pétroliers au développement agricole : forage de points d'eau, construction d'une usine d'engrais, etc.

Cette politique d'aménagement du territoire est destinée à mettre fin à l'exode rural des paysans vers les champs pétroliers et vers les villes, ainsi qu'à assurer l'approvisionnement alimentaire de la population locale.

La commercialisation de la production agricole est assurée, pour l'essentiel, par la Banque Nationale de l'Agriculture qui, aux termes d'accords conclus avec les fermiers, achète les récoltes à des prix convenus; cette année, par exemple l'achat de la récolte d'arachide a été réalisé au prix de 10 piastres le kilo, à déduire sur les sommes prêtées en cours d'année.

Malgré tous ces efforts, la production agricole est loin d'être suffisante pour satisfaire une demande urbaine de plus en plus élevée et diversifiée. La Libye continue donc à faire appel aux importations.

III^e PARTIE

LE COMMERCE EXTERIEUR

Selon les chiffres publiés récemment par « l'*Office national de la Statistique* » le commerce extérieur libyen a poursuivi son expansion en 1967. Les exportations sont passées de 352 millions de livres libyennes en 1966 à 417 millions en 1967 (+ 18 %) et les importations de 144 millions à 170 millions de Livres (+ 17 %). La balance commerciale de la Libye a enregistré en 1967 un excédent de £ L 250,6 millions, contre 210,7 millions en 1966 (la Livre libyenne équivaut à environ 13,83 FF). Cet excédent est dû bien entendu, essentiellement aux exportations de pétrole qui ont totalisé £ L 416,4 millions en 1967.

Après une vue générale de l'évolution du commerce extérieur depuis 1960, nous analyserons les structures des importations et celles des exportations.

Chapitre I. — EVOLUTION GÉNÉRALE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le tableau récapitulatif suivant indique le renversement de la tendance déficitaire au cours de l'année 1963 et l'extension continue du solde bénéficiaire depuis cette date : 34,614 millions en 1963 et 250,597 millions en 1967, soit un accroissement de 624 %; entre 1966 et 1967, la hausse a été de 6,5 %.

TABEAU XV
Evolution de la balance commerciale
(£ L 1 000)

Durant	Importations		Exportations		Re-Exportations		Solde	
	des Cies de Pétrole 1	Autres 2	des Cies de Pétrole	Autres 4	des Cies de Pétrole	Autres 6	4+6+2	3+4+5+6 -1-2
1960	21,398	38,990	-	3,111	920			- 56,357
1961	12,609	40,665	4,097	2,000	1,345			- 45,451
1962	24,837	40,607	46,984	2,049	550	890	- 45,668	- 22,963
1963	24,370	60,907	116,861	1,713	667	650	- 58,544	+ 34,614
1964	28,148	76,231	216,400	2,087	1,785	1,163	- 72,981	+ 117,056
1965	21,848	92,568	280,331	1,681	1,141	1,322	- 89,565	+ 170,059
1966	14,133	130,528	350,593	1,328	1,319	0,98	- 127,881	+ 210,303
1967	31,729	138,416	416,426	0,912	3,407		- 97,920	+ 250,597

Ce solde bénéficiaire est lié, cela va sans dire, au développement des exportations pétrolières dont la part relative dans le montant total des exportations atteint des proportions colossales.

Chapitre II. — LA STRUCTURE DES EXPORTATIONS

La part de plus en plus prépondérante des produits pétroliers dans la valeur globale des exportations représente l'expression chiffrée de la domination progressive du secteur pétrolier sur la balance commerciale libyenne. Le recul des exportations traditionnelles en est la manifestation inverse.

§ 1^{er} : La domination du secteur pétrolier.

Elle a été massive dès 1961 et atteint des limites quasi-absolues en 1967. Aussi bien en valeur relative qu'en valeur absolue, la part du pétrole est en hausse régulière :

Année	Part du pétrole	Part des produits traditionnels
1961	63,20 %	36,80 %
1962	95,80 %	4,20 %
1963	98,55 %	1,45 %
1964	99,05 %	0,95 %
1965	99,75 %	0,25 %
1966	99,60 %	0,40 %
1967	99,80 %	0,20 %

§ 2 : *Le recul des exportations traditionnelles.*

La chute des produits locaux exportés entre 1961 et 1967 est brutale, aussi bien en chiffres absolus qu'en pourcentage (cf tableau ci-dessus).

Le déclin en valeur absolue est lié au recul des activités agricoles, lequel recul est lui-même lié au « pompage » de la force de travail paysanne par les activités pétrolières. Les exportations massives du brut ont submergé définitivement les exportations traditionnelles. C'est ainsi qu'au cours des neuf premiers mois de l'année 1967, la baisse, par rapport à la période correspondante de l'année précédente, a été de 38,9 %; le plus fort pourcentage de baisse a été enregistrée entre juillet et septembre 1967.

TABLEAU XVI
Structure des exportations (en £ L 1000)

Articles	Janv./Sept. 1967	% du Total	Janv./Sept. 1966	% du Total	variation en %
Export. autres que le pétrole					
Bétaïls et produits . . .	246	35,7	428	38,0	- 42,5
Amandes et agrumes . . .	124	18,0	56	4,9	+ 121,4
Ferrailles	125	18,1	286	25,4	- 56,3
Arachides	135	19,6	288	25,6	- 53,1
Graines de ricin	30	4,4	11	1,0	+ 172,7
Tabac brut	17	2,5	18	1,6	- 5,6
Fibres végétales		-	15	1,3	£L. 15thousand
Divers	12	1,7	25	2,2	- 52,0
TOTAL	689	100,0	1.127	100,0	- 38,9
Pétrole	280.791	99,8	254.967	99,6	+ 10,1
TOTAL	281.480	100,0	256.094	100,0	+ 9,9

Source : 1) External Trade Statistics — Statistical and Census Department.
2) Companies petroliers.

La baisse a atteint particulièrement des postes importants, tel que le bétail et ses produits (— 42,5 %), exportation principale de la Libye, les ferrailles (— 56,3 %), les arachides (— 53,1 %).

Les ventes de bétail demeurent le poste le plus important des exportations traditionnelles : 35,7 % pour les 9 premiers mois 1967, 23,6 % pour 1963, 29,5 % pour 1964, 31,9 % pour 1965 et 38 % pour la période janvier-septembre 1966.

Viennent ensuite les arachides : 19,6 % pour la période janvier-septembre en 1967, 25,6 % pour la même période en 1966; ce poste était au premier rang en 1963 (37 %) et en 1964 (37,9) et au 2^e rang en 1965 (26 %).

Les agrumes et les ferrailles se situent au 3^e et 4^e rang avec un pourcentage semblable pour 1967 : 18 % pour les agrumes et 18,1 % pour les ferrailles. Le changement est important par rapport à 1966 : les agrumes ne représentaient que 4,9 % des exportations traditionnelles, tandis que les ferrailles venaient en 3^e position avec 25,4 %.

§ 3 : *Structure géographique des exportations.*

Faute de données chiffrées complètes, on se bornera ici à avancer les indications fragmentaires puisées dans les journaux locaux libyens et dans les bulletins économiques de la Banque de Libye.

Selon ces indications l'Italie demeure en première position comme client de la Libye avec 49,8 % des exportations traditionnelles; viennent ensuite la Yougoslavie (19,7 %), la France (5,5 %), la Hollande (4,1 %) et la R.A.U. (2,5 %). Il faut noter que ce classement n'est valable que pour les exportations des 3 premiers trimestres.

Chapitre III. — LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS

La Libye est un marché d'avenir qui demande et demandera de plus en plus des articles de qualité: vêtements, textiles, chaussures, articles de voyage, équipements ménagers y sont très demandés. Le pays fait partie de la zone sterling. Les transferts sont soumis à une autorisation de la Banque de Libye, qui l'accorde d'ailleurs sans difficultés. Sur le plan douanier, les machines agricoles, les produits chimiques, les engrais, les céréales, la viande, les produits pharmaceutiques ne paient aucun droit d'entrée, le droit sur les denrées de consommation est dans l'ensemble peu élevé.

Aussi la structure des produits importés est-elle dominée par les biens de consommation, tandis que leur structure géographique met en relief la prépondérance du fournisseur européen.

§ 1 : *La structure des produits importés.*

Le tableau suivant, valable pour les 9 premiers mois de l'année 1967, résume la répartition des importations selon les groupes de produits.

TABLEAU XVII
Structure des importations (en £ L 1000)

Secteur	Janvier/Sept. 1967	% du Total	Janvier/Sept. 1966	% du Total	variation ^σ ,
Viandes et animaux vifs	17.266	14.4	12.608	12.2	+ 36.9
Boissons et tabac....	1.355	1.1	1.097	1.0	+ 23.5
Matières premières....	2.548	2.1	2.668	2.6	- 4.5
Fuels et lubrifiants....	4.621	3.9	4.367	4.2	+ 5.8
Huiles et corps gras...	2.727	2.3	1.383	1.3	+ 97.2
Produits chimiques....	5.788	4.9	5.133	5.0	+ 12.7
Produits finis.....	27.838	23.4	24.126	23.4	+ 15.4
Biens d'équipement et de transport.....	43.964	36.9	40.123	38.9	+ 9.6
Articles variés.....	12.995	10.9	11.788	11.4	+ 10.7
Divers.....	10	-	4	-	+ 150.0
TOTAL	119.112	100.0	103.247	100.0	+ 15.4

Source : External Trade Etatistics — Statistical and Census Department.

L'accroissement de la valeur totale importée est notable, + 15,4 % par rapport à la même période pour 1966. Cette hausse a atteint surtout la *viande et animaux vifs* (+ 36,9 %); la viande locale se vend en effet plus chère, variant entre 1 £ L et 1,500 £ L et l'élevage local est en recul.

Les libyens ont augmenté leurs achats de *sucre* et de *thé*, dont la valeur a atteint, pour la période considérée, respectivement 1,2 millions £ L et 1,3 million £ L. Ils ont aussi acheté des *œufs* et des *produits laitiers* pour une somme de 2 millions £ L, tandis que les importations de *céréales* se sont élevées à 4,4 millions £ L. Les *boissons* et *cigarettes* sont en hausse de 23,5 %.

La Libye continue d'importer *du fuel* et *des lubrifiants*, dérivés du pétrole (+ 5,8 %). La raffinerie de Marsa Brega mettra-t-elle fin à cette situation paradoxale ?

La valeur des *huiles* (de l'huile d'olive principalement) et *corps gras* a presque doublé entre 1966 et 1967 (+ 97,2 %).

Les importations de *produits chimiques* (matières plastiques, explosifs, médicaments, etc.) ont accusé une hausse de 12,7 %.

Les *biens d'équipement et de transport* représentent le poste le plus important : 36,9 % du total des exploitations en 1967, 38,9 % pour 1966, 30,4 % en 1965, 33,7 % en 1964 et 33,8 % en 1963. La hausse de 9,6 % intervenue durant la période janvier-septembre 1967, serait due principalement à l'expansion des importations de *générateurs* et *câbles électriques*, destinés aux projets d'électrification des différentes régions de la Libye.

§ 2. La répartition géographique des importations.

L'année 1967 ne semble pas avoir modifié la structure des fournisseurs traditionnels de la Libye.

L'Italie demeure le fournisseur principal de la Libye avec 28,9 % des importations; elle a acquis cette position au cours de l'année 1965 (25,4 %), occupée auparavant par les *Etats-Unis* (23,1 % en 1964 et 17 % en 1965) qui viennent en 2^e position en 1967 avec 11,90 %. La *Grande-Bretagne* conserve le 3^e rang, venant immédiatement après les *Etats-Unis* (11,8 % en 1967, 14,8 % en 1965). L'*Allemagne de l'Ouest* est le 4^e fournisseur important : 8 % en 1967 contre 10,2 % en 1965. Les achats en provenance de la *Holande*, du *Japon* et de l'*Espagne* sont en hausse sensible par rapport à 1966 : respectivement + 89 %, + 64,9 % et 87,7 %. Le *Royaume Uni* marque peu de gros sur le marché libyen surtout parce que ses concurrents assurent un meilleur service après-vente. Le Japon en particulier est très côté en matière d'électronique; la *Pologne* et la *Bulgarie* enregistrent aussi des gains substantiels.

La *France* a amélioré sa position dans le commerce libyen durant l'année 1967; ses exportations vers la Libye, principalement des machines et matériel de transport, se sont élevées à 155 millions de francs, en accroissement de 19 % (cf. tableau XVIII). L'association pétrolière franco-libyenne organisée par l'accord du 4 avril 1968 permettra sans aucun doute d'accroître les ventes françaises de biens d'équipement pétrolier.

TABLEAU XVIII
Exportations françaises vers la Libye

Désignation des marchandises	valeurs en milliers de Francs	
	1966	1967
Voitures automobiles, tracteurs cycles et autres véhicules.....	23.003	24.652
Navigation aérienne.....	-	18.457
Fonte, fer, acier.....	14.558	24.647
Chaudières, machines, appareils et engins mécaniques.....	15.209	18.918
Céréales.....	11.128	16.513
Machines et appareils électriques objets à usage électro-ménagers.	9.491	11.171
Produits de la minoterie.....	2.507	5.861
Caoutchouc naturel ou synthétique	5.975	5.362
Cuivre.....	3.950	2.640
Huiles et combustibles minéraux.	4.642	2.013
Horlogerie.....	1.501	1.835
Huiles essentielles et résinoïdes.	1.456	1.826
Outils, coutellerie et couverts de table.....	1.366	1.803
Lait et produits de laiterie.....	1.056	1.647
Produits divers des industries chimiques.....	642	1.281
Instruments et appareils d'op- tique.....	1.313	1.243
Produits pharmaceutiques.....	920	1.217
Tapis, tapisseries, velours.....	812	924
Vêtements et accessoires.....	864	817
Textiles synthétiques et artificiels	606	804
Bonneterie.....	512	696
Bois, charbon de bois.....	1.576	671
Verre et ouvrages en verre.....	699	589
Boissons, liquides alcooliques et vinaigres.....	618	568
Chaussures.....	489	536
Articles de librairie.....	520	523
Divers.....	5.401	8.726
TOTAL.....	110.914	155.940 + 28 %
Total sans Caravelle.....	110.914	137.483 + 19 %

Extrait des Statistiques françaises.

Déjà, des entreprises françaises construisent en Libye un réseau routier de 800 km, des centrales électriques et des aménagements portuaires. En outre, elles participent à l'installation d'un réseau de télévision. Enfin, les sociétés pétrolières françaises sont présentes en Libye particulièrement dans

l'ouest du pays. La Libye a déjà acheté plusieurs « Caravelle » à la France et la compagnie libyenne KLA a recours à la compagnie Air France tant pour le recrutement de ses pilotes que pour le service à bord de ses appareils. Il est possible qu'un contrat d'assistance soit signé entre les deux compagnies.

Avec 51 millions de livres libyennes de pétroles brut acheté (12,5 % du total) et 10 millions de livres de marchandises vendues (6 % du marché) la France occupe la 3^e place parmi les clients et la 5^e place parmi les pays fournisseurs.

Les principaux postes des importations, pour lesquels la position de la France est plus ou moins favorable, sont : les *véhicules automobiles* (place de choix de Peugeot), les *machines et matériels mécaniques*, les *vêtements*, les *tuyaux et tubes en fer et en acier*, les *farines*, le *ciment*, les *pièces détachées pour autos*, les *matériels électriques* (centrales électriques en cours de construction), les *céréales* (les importations d'orge variant suivant l'état de la récolte libyenne).

Ainsi la Libye, avec les prodigieuses ressources que lui apporte son pétrole, est devenu un marché non égligeable pour articles et produits de qualité, d'autant que les villes comme Tripoli et Benghazi sont en train de connaître une expansion accélérée, au détriment des villages de l'intérieur qui voient leur population émigrer vers les villes ou s'employer sur les champs pétroliers. Aussi le pays est-il contraint d'importer de plus en plus de marchandises, même au-delà des besoins, pour éviter toute flambée des prix.

La structure des produits importés met en relief la dépendance continue des consommateurs libyens vis-à-vis de l'étranger et, par là-même, confirme le recul, à la fois de la production agricole et industrielle constaté à travers la structure des exportations globales.

La répartition géographique des importations en 1967 n'a pas été bouleversée; la situation de dépendances de la Libye vis-à-vis du marché européen est de plus en plus confirmée.

Notons pour finir que la Libye ne permet plus aux étrangers d'exercer des activités commerciales sur son sol. En effet le gouvernement libyen a institué vers la fin 1967 une nouvelle réglementation de la représentation commerciale étrangère. Le nouveau texte, un décret du 27 juillet, rendu exécutoire le 6 octobre, annule et remplace une loi de 1959.

Il stipule que désormais ne peuvent exercer l'activité de représentants de commerce en Libye que des personnes physiques de nationalité libyenne ou des sociétés dont le capital est 100 % libyen. Comme par le passé, ces agents ne sont pas autorisés à représenter plus de dix firmes étrangères .

En vue de contrôler l'activité des maisons de représentation et d'assurer l'application des nouvelles dispositions, un département spécial dénommé *Commercial Agencies Department (C.A.D.)* a été créé au sein du ministère de l'Economie et du Commerce. Un registre a été établi dans lequel doivent s'inscrire tous les agents en question. Ces derniers sont en outre tenus de déposer auprès du C.A.D., une copie des accords ou contrats passés avec leurs commettants étrangers.

Le représentant doit de surcroît transmettre aux autorités en question un extrait de l'inscription au registre du commerce du pays d'origine des maisons étrangères dont il défend les intérêts. Il est également tenu de mentionner en détail les transactions commerciales qu'il est autorisé à conclure et d'indiquer la commission qu'il lui est allouée, dans la mesure où celle-ci ne figurerait pas déjà dans le contrat de représentation. En outre l'agent s'engage à transférer en Libye, dans un délai de trois mois, toutes les commissions qui lui sont dues.

Les maisons de représentation libyennes disposent d'un délai d'un an pour se conformer aux nouvelles dispositions. Quant aux personnes et maisons non libyennes, elles devront liquider leurs affaires deux ans après la promulgation du décret-loi sauf en ce qui concerne les branches de l'alimentation et des textiles où ce délai est ramené à un an.

Le décret-loi et les dispositions en question ont par ailleurs comme effet de rendre impossible l'activité des voyageurs de commerce étrangers qui se rendraient en Libye pour traiter directement avec la clientèle, ou y chercher un agent, munis d'une collection d'échantillons. Celle-ci n'est admise à l'entrée par la douane que si la maison étrangère possède déjà un représentant sur place qui importe les échantillons en son nom.

Chapitre IV. — LA CRISE MONÉTAIRE INTERNATIONALE ET LA MONNAIE LIBYENNE

À la suite de la dévaluation de la livre sterling intervenue le 18 novembre 1967, les autorités libyennes ont décidé de maintenir la parité officielle de la livre libyenne qui se situe à 2,48828 g d'or fin; la livre libyenne conserve donc sa parité vis-à-vis du dollar (2,80 \$ = 1 £ L) et vis-à-vis du franc (13,75 F = 1 £ L).

À l'occasion de cette crise, les autorités financières libyennes ont en effet déclaré que la Libye ne saurait être touchée par ces événements, étant donné que la monnaie libyenne actuellement en circulation était couverte, à plus de 200 %, par les réserves d'or (2/3) et de devises. En fait les opérations de change dans les banques commerciales ont été suspendues en Libye pendant la journée du 16 mars 1968 à la suite d'une décision de la Banque de Libye et en raison de la fermeture des marchés de l'or, et reprises dès le 17 mars.

La dévaluation de la £ sterling aurait pu cependant entraîner des difficultés majeures lors du paiement des taxes au gouvernement pour le 4^e trimestre 1967 par les sociétés dont les comptes sont tenus en sterling. En effet « les prix sont affichés en dollars U. S. et les acheteurs payant en sterling convertissent dans cette monnaie les prix affichés en dollars, au taux en vigueur à la date de l'expédition. Les sociétés utilisent ce montant en sterling pour calculer leurs engagements fiscaux, payant la taxe à la fin du trimestre ou à la date spécifiée dans leur accord de concession. Ainsi, la taxe sur les expéditions effectuées entre le 1^{er} octobre et le 18 novembre serait normalement calculée sur les prix convertis au taux de \$ 2,80 = 1 £; mais au moment où la taxe doit être payée, la livre sterling ne vaut plus que \$ 2,40 » (16).

(16) *Petroleum Press Service*, 2 fév. 1968 : p. 67.

A l'heure où ces lignes sont écrites nous ne disposons d'aucun élément d'informations sur la balance des capitaux. Rappelons que, depuis quelques années, la Libye se suffit largement à elle-même, que non seulement elle ne reçoit aucune assistance financière étrangère, mais c'est elle qui, en juin 1967, a prêté 5 millions de livres au Soudan pour lui faciliter la réalisation de travaux publics d'intérêt général. C'est encore la Libye qui, au lendemain de la campagne de juin 1967, a accordé quelques facilités à la République Arabe Unie et à la Jordanie (30 millions £ L).

*
**

On peut dire, pour conclure, que le bilan de l'année 1967 demeure en parfaite conformité avec les résultats dégagés au cours des dix dernières années.

Expansion continue du secteur pétrolier accompagné d'une régression sensible des versements indirects qui lui sont liés; avance considérable des redevances directes et, dans le même temps, retard non moins considérable dans la réalisation des projets du plan de développement (1963-1968); accroissement du solde bénéficiaire de la balance commerciale sans augmentation parallèle des rentrées des biens d'équipement; telles sont les contradictions conjoncturelles qui, enveloppées par synthèse, dans la contradiction principale, *l'appauvrissement par des richesses du sous-sol*, se sont raffermies et précisées au terme de l'année considérée.

L'accord signé le 4 avril 1968, à Paris, entre la France et la Libye, inaugurerait dit-on une ère nouvelle, en substituant la formule traditionnelle de la *Concession* par une formule nouvelle, celle de *l'Association* entre Sociétés d'Etats: la Société Nationale des Pétroles Libyens d'une part, l'E.R.A.P. et la S.N.P.A. d'autre part. L'association mettrait fin à l'ère d'exploitation des richesses pétrolières par les trusts internationaux et ouvrirait une voie sûre au développement économique. C'est, du moins, ce que soutiennent les observateurs spécialisés des problèmes pétroliers (17).

L'avenir dira si cette formule est de nature à briser les liens de domination que le capital pétrolier tisse progressivement autour de la Libye.

Juillet 1968

L. TALHA

(17) Cf. notamment Nicolas ARKIS : « *Le pétrole et les économies arabes* », (Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Pichon et R. Durand-Auzias, 1963) — Du même auteur : « *Les pays arabes veulent décoloniser le pétrole* », (Le Monde du 16 avril 1968) et l'« *Association, formule de rechange au régime des concessions* », rapport présenté lors du colloque intern. sur « *l'Association Coopérative entre les pays producteurs et les pays consommateurs d'hydrocarbures* », tenu à Rome en mars 1968 (cf. Bulletin écon. A.P.S. numéro spécial, avril 1968).